

POUR

L'Éducation, L'Enseignement, La Recherche, La Culture

**La FSU fière
du service public**

**France-Télévisions
fait sa publicité**



Éducation prioritaire les ZEP, c'est pas CLAIR

14^{eme} année

Parrainez ici un projet de là-bas

Où 75 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté.
0,28 € par jour à votre charge, c'est ce que vous coûtera votre parrainage.
Leur projet, c'est le vôtre, ils comptent sur vous.



Projet et Action a fait des choix

Pas de misérabilisme.

Pas d'assistanat. Nous initions des partenariats avec une forte participation des villageois.

Pas de spécialisation. Les besoins sont parfois très différents d'un village à l'autre.

- Des réalisations définies en fonction des priorités des villages pour un vrai développement.
- Connaissance des villages et amitié des villageois.
- Frais de fonctionnement, en France, inférieurs à 5 % de notre budget.
- La 1^{ère} commune (20 villages) est en plein développement, nous intervenons maintenant dans 3 communes (50 villages).

Avec 25 € par mois seulement (déductibles à 66 % de vos impôts) vous pouvez sauver des vies et participer au développement de 50 villages dans le sud de Madagascar. En parrainant ce projet, il deviendra le vôtre. Grâce à vous, 50000 villageois dont 30000 enfants seront « debout » pour avancer sur la voie du développement. Vous recevrez votre dossier de parrainage avec photos et témoignages. Régulièrement informé, vous suivrez de près la bonne réalisation des projets. Là bas, ils vous attendent, devenez, avec eux, acteur de leur développement.

Réalisations 1997-2009 > 32 puits > 2 ponts > 3 pistes > 6 écoles primaires > 5 marchés couverts > 1 hangar > 5 salles polyvalentes > 3 maternités > 4 magasins de stockage > 3 Centres de Soins > Education Sanitaire et Nutritionnelle > 1160 arbres fruitiers > matériels broderie et maraîchage > achats de broderies > prêts à 0 % pour décoratrice de rit > 4 machines à coudre > démarrage coopérative et achat de semences > formation maraîchage > réhabilitation des canaux d'irrigation > alphabétisation adultes > formation à la fabrication du papier artisanal et création d'un atelier > 1 collège et 1 internat > 3 bibliothèques villageoises > agrandissement de deux collèges > 1 gîte d'étape > 1 cantine scolaire > classes vertes enfants CM2.

Projets 2010

> Un CFP régional (Centre de Formation Professionnelle) > une Ecole Primaire Publique > un puits > un marché couvert > trois salles supplémentaires pour un collège > formation de membres d'une coopérative paysanne > une « classe verte » pour 70 enfants de CM2.

Nom (Mme Mlle M).....
Prénom.....
Adresse.....
.....
.....
Code postal.....
Ville.....
Tél. (bureau).....
Tél. (domicile).....

Coupon à retourner accompagné de votre chèque à
Projet Action - BP 23 - 93101 Montreuil cedex



- Oui, je désire parrainer votre projet du sud de Madagascar**
et je fixe le montant de ma participation mensuelle (pendant trois ans) à :
- 25 € 30 € 40 € 50 € ou plus €

Je joins un chèque de ce montant correspondant à mon premier mois de parrainage.
Je recevrai mon dossier de parrainage par retour.

- Je ne peux pas parrainer ce projet pour le moment** mais je vous envoie un don de :
- 40 € 80 € 120 € 160 € ou plus €

- Envoyez-moi seulement une documentation** complète sur Projet et Action.
Je joins dans ce cas un chèque de 15 € pour frais.

Revue de la
Fédération Syndicale
Unitaire
104, rue Romain
Rolland
93260 Les Lilas
Tél. : 01 41 63 27 30
Fax : 01 41 63 15 48
Internet : www.fsu.fr
Mél :
fsu.nationale@fsu.fr
pour@fsu.fr
N° CP : 0710-S07429
N° ISSN : 1246-077 X
Directeur
de la publication :
Bernadette Groison
Rédaction :
Marianne Baby,
Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz,
Élizabeth Labaye,
Jacques Mucchielli,
Isabelle Sargeni-Chetaud.
Conception :
agence Naja

Publicité :
Com d'habitude
publicité
Clotilde Poitevin
25, rue Fernand-Delmas
19100 Brive
Tél. : 05 55 24 14 03
E-Mail :
contact@comdhabitude.fr

PROJET ACTION p. 2
SECOUR
POPULAIRE p. 31
CASDEN p. 32

Compogravure : CAG
Impression : SIEP
Credit photo
couverture :
BILAL/NAJA

Prix au numéro :
0,40 €
Abonnement : 5,25 €
Si vous changez
d'adresse, veuillez
communiquer
vos nouvelles
coordonnées
à votre syndicat.



sommaire

sociales
Fiers du service public 5

Pas d'étrennes pour 2011 6

publiques
La réforme des collectivités
territoriales 10

éducatives
Le 22 janvier pour l'école 15

c'est demain
Réseaux sociaux,
relations sociales? 24

rencontre
Dominique Meyer,
directeur de l'opéra
de Vienne 30

DOSSIER

Éducation prioritaire Les ZEP, c'est pas CLAIR

Soufflant bientôt ses 30 bougies, la politique d'éducation prioritaire a subi une première remise en cause par de Robien en 2006. Le nouveau programme CLAIR tourne complètement le dos à l'ambition originelle de lutte contre les inégalités. La FSU avance neuf pistes pour une véritable relance.



© CADIEU/NAJA

France Télévisions, finances et pouvoir

Deux ans après l'annonce fracassante de la suppression de la publicité sur les chaînes publiques, un moratoire a été décidé par le ministre de la Culture. Le point sur les rapports toujours ambigus entre télévisions publiques, finances et pouvoir.



© TRÉVIERS/NAJA

édito

Fiers du Service public !



Bernadette Groison

C'est ainsi que nous finissons l'année : fiers du travail quotidien réalisé au service de tous les publics, fiers d'avoir démontré, dans le récent mouvement des retraites, notre détermination à agir pour davantage de solidarité et de justice sociale face à un gouvernement qui dénigre les services publics et les fonctionnaires en les privant chaque jour davantage de moyens humains et financiers !

À la veille d'une année nouvelle, la FSU forme le vœu de « plus et mieux » de services à tous les publics, partout sur le territoire.

Et, pour que ce souhait prenne corps, elle va donner plus de force encore à la campagne « le service public, on l'aime, on le défend » en mettant cette question au cœur du débat public par un large appel à témoignages et

contributions ouvert aux usagers comme aux personnels, pour que chacun puisse dire la nécessité du service public, de son évolution et des moyens nécessaires à son bon fonctionnement.

Bonne année 2011 à toutes et à tous !

Cancun

Si l'on est bien sorti de la conférence sur le réchauffement climatique avec un accord, celui-ci en reste malheureusement à des généralités, malgré les efforts de la délégation bolivienne. Cet accord rappelle tristement l'« accord » de Copenhague, continuant à détricoter peu à peu le protocole de Kyoto. Certes, une seconde période d'engagements contraignants pour des réductions d'émissions de gaz à effet de serre est mentionnée, mais sans date. Les pays seraient libres de choisir l'année de référence pour les calculs de leurs engagements.

Il n'y a aucun objectif chiffré en matière de réduction des émissions, pas plus qu'en terme de financements. Il y a donc beaucoup à faire d'ici la conférence de Durban, pour organiser des mobilisations et construire des propositions fortes qui répondent enfin aux conséquences de la crise climatique.

> 15 DÉCEMBRE

Les syndicats européens contre l'austérité

Le 15 décembre, la FSU a appelé avec la CFDT, CGT, Solidaires et UNSA à participer à la journée européenne d'actions à l'initiative de la CES pour s'opposer, à la veille du sommet de l'Union européenne, aux plans d'austérité et exiger une plus juste répartition des richesses et une relance économique tournée vers la satisfaction des besoins sociaux. Salaires, emplois publics, aides sociales, montant des pensions..., en imposant partout des plans d'austérité ou de rigueur, les États membres de l'UE cherchent à faire payer aux travailleurs la facture d'une crise dont ils ne sont pas responsables. Et les mobilisations s'organisent un peu partout. Plus de trois millions de travailleurs ont été en grève générale au Portugal le 24 novembre - avec une participation exceptionnelle du secteur des transports, de l'éducation, de la santé, des municipalités et de l'industrie - contre les injustices du pacte d'austérité et du budget de l'État voté pour 2011, et pour des politiques nouvelles plus justes en matière économique et sociale. En Irlande, qui s'est récemment retrouvée sous les feux de la rampe avec un « plan de sauvetage » des banques accordé par l'UE et le FMI en échange d'un tour de vis budgétaire sans précédent (15 milliards d'euros sur 4 ans), et où le taux de chômage avoisine



les 14% avec un tiers des moins de 25 ans privés d'emploi, ce sont 150 000 personnes qui ont manifesté à Dublin le samedi 27 novembre pour dire « non » à la suppression programmée de 25 000 emplois publics ou à la réduction des allocations chômage et des allocations familiales. En Angleterre, les étudiants se sont par ailleurs mobilisés contre l'augmentation des droits d'inscription de 3 881 à 10 618 euros en manifestant dans plusieurs villes. Quant à la Grèce, elle a été paralysée le 15 décembre par la 7^e grève générale de l'année

MONIQUE DAUNE

MÉTIER

Faire propre

Si leurs combinaisons fluo les rendent bien visibles, leur travail reste méconnu. Ce sont les agents de salubrité.

Daniel Marcade est l'un d'eux. Il est intarissable sur les particularités du service de collecte de l'agglomération marseillaise : la privatisation partielle suite aux grandes grèves sous Gaston Defferre, le clientélisme, encore bien établi, le « fini-parti », instauré au départ pour ne pas gêner la circulation, « mais cela ne concerne que 10 % des agents », tient-il à préciser.

Les fonctions sont variées : « il y a ceux qui collectent les poubelles (les éboueurs), les conducteurs de bennes, les cantonniers, les laveurs de rue, les services des encombrants et les missions d'urgence ». Daniel est passé par toutes les fonctions (il a commencé par le nettoyage des plages), pour devenir tout récemment responsable d'un service de collecte des encombrants, à la tête d'une régie avec 4 véhi-



Daniel Marcade

Agent de salubrité

cules et une dizaine de personnes. Élu au comité d'hygiène et de sécurité, il est particulièrement sensible aux conditions de travail : « il faut se battre sur tout, pour avoir des tenues adaptées, des véhicules en état ». Il faut dire que la rationalisation, la mutualisation des moyens fragilisent les hommes comme le matériel. « On a 10 % d'invalides avant la fin de la carrière ». Des conditions de travail qui ont bien entendu été au cœur des luttes pour la retraite. Un mouvement spectaculaire qui n'a cependant pas entamé le capital de sympathie auprès de la population « les gens sont très attachés à leur cantonnier, leurs éboueurs ». Ne vous attendez pas cependant à voir Daniel vous proposer un calendrier à l'occasion des fêtes de fin d'année « ce n'est pas légal, et surtout certaines personnes qui ne sont même pas éboueurs en font un métier ». C'est vrai qu'il existe d'autres façons de dire son attachement au service public...

Emmanuel Guichardaz

> CAMPAGNE

Fiers du service public !

La FSU lance une campagne « Fiers du service public ! ». Un forum est ouvert sur Facebook.

Quelques centimètres de neige, et c'est la « pagaille » sur la région parisienne!

Les Français se plaignent des services de déneigement, le gouvernement montre du doigt Météo France... Mais qui sont les responsables? Depuis cette année, les Directions Départementales de l'Équipement (DDE) ont été supprimées, les services et les compétences réorganisées, les priorités redéfinies... pour un meilleur service rendu aux usagers? Pas du tout! Et espérons d'ailleurs que la neige se fera discrète en 2011 car le projet de loi de finances prévoit une baisse des crédits de fonctionnement des routes nationales, et de moins en moins d'agents pour s'en occuper...

Cet épisode éloquent est un bon exemple dans notre campagne de témoignages sur les services publics. En effet, la FSU poursuit sa campagne « le service public, on l'aime, on le défend » par une grande campagne pétitionnaire intitulée « Fiers du service

public ». Il s'agit de permettre à chacun, personnels et usagers, de contribuer pour exprimer la fierté de travailler au service de tous les publics, l'attachement aux services publics mais aussi pour dire la nécessité de les faire évoluer et de leur en donner tous les moyens.

En prenant cette initiative, il s'agit de mettre les Services Publics et la Fonction publique au cœur des débats. Quels besoins sociaux? Quel fonctionnement? Quels moyens? Quelles missions? Quelles contributions à l'aménagement du territoire? Aux défis écologiques? Autant de questions et de suggestions dont la FSU appelle chacun et chacune à se saisir afin de poursuivre notre mobilisation pour la défense des services publics!

CLARA CHALIGNY

N'hésitez pas, les pages sont déjà ouvertes:

www.fiers-du-service-public.fr

www.facebook.com/fiers.du.service.public



L'avenir est au service public !

C'est parce qu'elles partagent cette conviction que plus de quarante organisations politiques, syndicales, associatives ont lancé en décembre 2009 les États généraux du service public. Des collectifs locaux ont commencé à se réunir, à s'adresser à la population, à travailler.

Face aux attaques qui se déchaînent et qui pèsent sur les territoires, que ce soit par la RGPP, les privatisations, la dégradation des missions... la résistance collective est toujours aussi indispensable, mais pas suffisante. Il s'agit maintenant de reprendre une offensive concertée et d'avancer des services publics plus démocratiques, réalisant effectivement l'égalité des droits pour tous, plus efficaces partout et pour tous.

Prochaine étape à Orly (Mairie d'Orly -Val de Marne) les 29 et 30 janvier prochains avec la convocation des États généraux du service public, associant collectifs locaux, organisations, personnalités, chercheurs...

Au menu de ces journées d'échanges et de travail mais aussi de mobilisation, des ateliers et table ronde :

- *Quels besoins? À quels niveaux (monde, Europe, nation, collectivités territoriales)?*
- *Quelle propriété publique? Quelle place du privé (associatif, à but lucratif ou non, entreprises)?*
- *Quels financements? Impôts, tarification, cotisations... quid de la « gratuité »?*
- *Quelle démocratie? À tous les niveaux, pour les usagers, les citoyens, les personnels, les élus.*
- *Quels agents? Pourquoi la défense et la transformation du statut face au contrat?*

... idées et propositions sur ces questions d'avenir.

**Claire Villiers
nous a quittés**



DR

Cofondatrice d'« AC! Agir ensemble contre le chômage », vice présidente du conseil régional d'Île-de-France, mais aussi féministe et internationaliste, Claire fut aussi une militante syndicale, d'abord à la CFDT-ANPE dont elle fut l'une des responsables, jusqu'à la FSU qu'elle rejoignit avec l'ensemble de son syndicat après la signature du PARE, liant toujours son parcours professionnel à son engagement syndical, pour y défendre ces valeurs de solidarité et d'humanisme autour desquelles elle avait muri ses convictions. Son combat a été permanent contre toutes les injustices sociales, les inégalités et les souffrances humaines.

> POUVOIR D'ACHAT

Pas d'étrennes pour 2011

Si la question des retraites était bien au premier plan du mouvement social de cet automne, celles du salaire et du pouvoir d'achat n'étaient pas absentes des revendications. En témoignent les grèves qui ont concerné, y compris dans les services publics, celles et ceux que l'on dénomme désormais les « travailleurs pauvres » : les « tatas » (personnels de cantine à Marseille), les employés des bibliothèques, les salariés de certaines enseignes commerciales (Monoprix, Carrefour...).

Il faut dire que la crise les frappe de plein fouet, les négociations salariales sont au point mort et l'inflation, elle, progresse : selon les chiffres publiés en décembre par l'Insee, elle s'établit à 1,6 % sur l'année. Mais des postes essentiels pour les budgets des ménages, et qui pèsent surtout sur ceux qui ont des revenus modestes, connaissent une augmentation bien plus importante : énergie (+ 10 %), produits frais (+ 7,2 %). Le prix du logement atteint des records, surtout dans les grandes agglomérations. Les mutuelles doivent compenser les désengagements croissants de l'État et augmentent leurs cotisations.

Autre mauvaise nouvelle en date, l'assurance multirisque habitation qui risque de subir une hausse de tarifs importante l'année prochaine, de l'ordre de 5%, fai-

sant payer ainsi le « risque climatique ». Faisant fi de ces chiffres, le gouvernement vient de refuser tout nouveau coup de pouce sur le SMIC, se contentant de l'augmentation légale (au niveau de l'indice INSEE de l'inflation), soit 1,6 %, le portant à environ 9 euros bruts par heure, 1 365 euros bruts par mois. Le traitement minimum de la Fonction publique est une nouvelle fois rattrapé par le Smic (ce qui se traduira par un relèvement de l'indice minimum de trois points).

Le gouvernement a décidé du gel des traitements dans la Fonction publique et d'une hausse de la retenue pour pension. Les salaires nets des fonctionnaires vont donc baisser.

La question du pouvoir d'achat restera bien d'actualité pour 2011 !

EMMANUEL GUICHARDAZ



© CADIEUINA

Jeunes majeurs, lycéens sans papiers : sous protection

La lutte des travailleurs sans-papiers se poursuit, maintenant un rapport de forces qui laisse espérer enfin une issue positive. L'occupation de la Cité de l'Immigration à Paris avait permis de rouvrir des négociations avec le ministère.

Des récépissés autorisant le travail ont été enfin remis aux travailleurs sans papiers (prenant en compte les 8 mois de grève donc l'absence de fiche de paye).

Autre sujet d'inquiétude, récurrent dans les établissements scolaires : les menaces pesant sur les jeunes qui deviennent majeurs en cours de scolarité et leur famille et l'urgence d'obtenir pour tous, pendant qu'ils sont lycéens, leur régularisation. Il s'agit aussi de faire prendre explicitement les élèves sans papiers de l'établissement sous la protection du Conseil d'Administration. C'est l'objet de la campagne nationale initiée par RESF et des Conseils Régionaux, en accord avec les syndicats enseignants, lycéens et la FCPE.

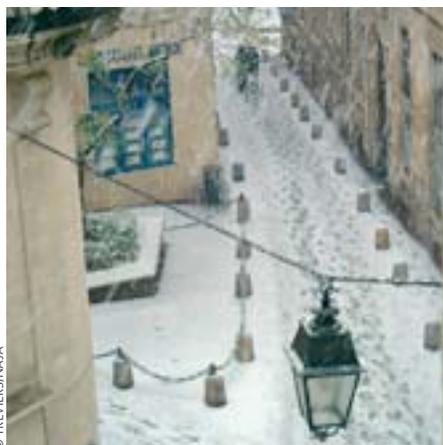
La loi doit changer notamment avec l'interdiction du placement de mineurs en rétention, du démembrement des familles et la régularisation des jeunes majeurs scolarisés.

De nombreuses initiatives sont déjà en cours (colloques, rassemblements, parrainages...). Plusieurs conseils régionaux (Auvergne, Picardie, Corse, Île-de-France, Aquitaine, Centre, PACA...) ont voté des résolutions par lesquelles ces assemblées se solidarisent des élèves sans papiers, les prennent sous leur protection et demandent leur régularisation.

> LOGEMENT

Un hiver rigoureux

Chaque hiver, la mise en œuvre des jugements d'expulsion de locataires est suspendue du 1^{er} novembre au 15 mars. Cette trêve hivernale ne concerne toutefois ni les squatteurs, ni les personnes louant un logement déclaré insalubre...



© TRÉVIER/NAJA

À Paris, 15 jours de plus sont accordés avant ou après les dates légales, si le locataire est jugé de bonne foi. Les locataires concernés, le plus souvent dans l'incapacité de payer des arriérés de loyer, peuvent faire appel à la commission « Dalo » de leur département pour intervention auprès du préfet en vue d'un relogement. Si les procédures d'expulsion mettent environ deux ans à aboutir, elles concernent chaque année environ 100 000 cas, dont 10 000 avec le recours des forces de police. C'est dire l'importance de la « trêve ». Nul doute néanmoins que cette année particulièrement sera marquée d'une pierre noire en matière de droit au logement. Alors que le gouvernement accorde 1,3 milliard d'euros d'allègements fiscaux aux gros contribuables pour leur immobilier, qu'il encourage la flambée des loyers et du foncier, qu'il contraint à la vente ou à la

destruction de nombreux HLM, le 6 décembre une circulaire de Matignon, indique qu'aucun moyen nouveau ne viendra renforcer les obligations des Préfets de reloger les prioritaires DALO. Pas non plus de moyens supplémentaires pour héberger décemment les sans-logis par le 115 ou les services sociaux départementaux gravement défaillants pour cause de budget de rigueur.

Côté logements sociaux, une réforme régressive du fichier des demandeurs va faciliter les radiations arbitraires, les demandeurs ne conservant pas leur ancienneté; cette réforme menace d'exclure d'office un grand nombre de migrants, complique le dépôt et le renouvellement de la demande, ouvre à un grand nombre de personnes non assermentées l'accès à un fichier qui contient de nombreuses informations privées...

Pour continuer ce sombre tableau, perdu dans le projet de loi Loppsi sur la sécurité, un article facilite l'expulsion et la destruction des campements, et sanctionne lourdement les squatteurs.

Dans un appel commun, 55 associations et partis politiques réclament le retrait de cet amendement. Selon eux, « cette disposition vise et accable les personnes les plus gravement touchées par la crise ». Pour agir et appeler à un large soutien citoyen, un campement a été installé aux Invalides à Paris le 15 décembre. Le 25, un sapin de Noël sera installé devant le Ministère du logement pour les enfants mal logés et leurs parents.

MARIANNE BABY

**UNEDIC :
un revenu
décent pour
toutes
et tous !**

Ce sera l'enjeu de la négociation du prochain accord UNEDIC sur le régime d'assurance-chômage. Découlant de l'impact du maintien des chômeurs âgés à Pôle emploi, suite à la réforme des retraites, les allocations équivalentes retraites doivent être, selon le gouvernement, à la charge de l'Unedic. Le MEDEF propose une réorganisation totale des systèmes d'indemnisation en allant jusqu'à défendre l'ouverture d'un dispositif de cotisations individuelles au profit des assurances privées ! La mobilisation est donc à l'ordre du jour comme c'était déjà le cas avec la manifestation le 4 décembre appelée notamment par AC! DAL, Fondation Copernic, SNU-Pôle Emploi FSU, SUD-Emploi, Stop Précarité...

Oui au droit de vote de tous les étrangers aux élections locales

En France, suite au traité de Maastricht (1992), des étrangers de l'Union européenne votent déjà aux élections municipales.

Dix-huit pays de l'Union européenne ont étendu ce droit à l'ensemble des résidents européens ou non européens.

Le collectif Votation citoyenne lance une campagne sur ce thème. Déjà, près d'une centaine de villes ont répondu à cet appel, en organisant des votations citoyennes en novembre et décembre : Toulouse, Lyon, Grenoble, Lorient, Limoges, Marseille, Périgueux, Roubaix, Tours et des dizaines d'autres. À Paris et ailleurs, une seconde vague d'initiatives (référendums, votations) est programmée pour le printemps 2011.

www.oui-droitdevotedesetrangers.org

Infirmières de l'EN dans l'action

Les infirmières et conseillères de santé étaient en grève et manifestation le 9 décembre pour exiger le respect des engagements pris par le Ministre de l'Éducation Nationale et par le Président de la République d'une application sans retard, par rapport à la Fonction publique Hospitalière, du passage en catégorie A des infirmières de l'Éducation nationale. Une telle politique ne peut qu'aggraver la pénurie de ces personnels. En effet, plus de 1 500 équivalents temps plein ne sont pas pourvus. De plus, la réflexion qui s'engage au même moment sur les missions des infirmières doit confirmer leur ancrage au sein des établissements scolaires, pour répondre à une demande croissante des élèves et des équipes éducatives.



© CADIEUJANVA

> PORTRAIT SOCIAL

La France des inégalités

L'édition 2010 de *France, portrait social*, publié par l'INSEE dessine au travers de statistiques commentées un portrait de la France en demi-teinte.



© TRÉVIER/SINAVA

Démographie, éducation, salaires et niveaux de vie, inégalités salariales, qualité de vie, immigration, coût du logement... toutes ces thématiques sont abordées, avec une évidence : des chiffres reflètent la crise et ses conséquences sociales.

C'est le cas de l'emploi notamment, avec le plus fort recul d'activité depuis l'après-guerre, dû en grande partie à l'hémorragie d'emplois industriels, un taux de chômage qui touche plus de 9% de la population active, un surchômage des jeunes (quatre chômeurs sur dix ont moins de trente ans), un sous-emploi important et l'explosion des emplois à temps partiel subis (7 millions de salariés travaillent à temps partiel). S'y greffent des inégalités : ainsi le taux d'emploi des Français enfants de parents immigrés du Maghreb (de la « deuxième génération ») est de 20% inférieur à celui de Français nés de parents français. La pauvreté s'élargit à des couches toujours plus larges de la population. Un nouvel indicateur est utilisé afin de mieux cerner la qualité de vie au-delà des aspects monétaires : il prend ainsi en compte non seu-

lement le niveau de vie et les conditions matérielles mais aussi les conditions de travail, le degré d'insertion sociale, la santé et l'éducation, l'exposition « économique ». Ainsi, on constate que si le manque crucial d'argent touche 13 % des Français, un Français sur cinq selon l'INSEE a connu la « pauvreté en conditions de vie » pendant au moins un an entre 2004 et 2007, intégrant les contraintes budgétaires (les découverts ou retards de paiement), l'alimentation (viande), les vacances (une semaine par an), l'achat de vêtements, de soins de santé, une vie sociale... Familles à faibles revenus, personnes âgées en mauvaise santé, chômeurs isolés... sont sans surprise les plus touchés par cette pauvreté.

La pression qui s'exerce sur les salaires se traduit par une moyenne des salaires de 32 000 euros annuels, inférieure à celle du Royaume-Uni (plus de 54 000 euros) ou de l'Allemagne (40 000), et à peine supérieure à la moyenne européenne ! Et 50% des salaires sont inférieurs à 1,6 Smic. Un quart seulement des salaires dépassent 2,2 SMIC. 7,8 millions de personnes vivaient en 2008 sous le seuil de pauvreté (950 euros par mois), soit 13% de la population. La pauvreté touche une famille monoparentale sur trois.

Le logement pèse lourdement sur les revenus des ménages : 27 % des revenus consacrés au logement, en hausse de 2% pour les locataires dans le secteur privé. Pour les ménages les plus modestes, cette part s'élève même à 39 % (+ 5 points) ! Seule note « optimiste », la France continue à faire des bébés, et toujours plus que les autres pays européens.

ELIZABETH LABAYE

LOPPSI 2 : pas en notre nom !

C'est l'alerte aux citoyens lancée aux citoyens par plus de 25 organisations membres et partenaires du Collectif Liberté Égalité Justice contre le projet de « loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure » qui est revenu en seconde lecture à l'Assemblée nationale le 14 décembre.

Ce « fourre-tout législatif » prévoit, entre autres, d'étendre considérablement les dispositifs de fichage et de vidéosurveillance (désormais appelée « vidéoprotection »). Avec l'augmentation des pouvoirs de la police municipale, la création d'une « réserve civile » et l'instauration d'un « Conseil national des activités privées de sécurité », c'est l'abandon de certaines missions régaliennes de l'État et une privatisation croissante de la sécurité qui menacent.



**FIERS D'ÊTRE
AU SERVICE DE TOUS
LES PUBLICS ?**

ALORS DITES-LE !
sur le site de votre syndicat ou sur
www.facebook.com/fiers.du.service.public



Le service public,
on l'aime, on le défend

« Mille-feuilles » territorial :

La réforme des collectivités territoriales a été adoptée au terme d'un marathon législatif marqué par des désaccords importants au sein même de la majorité. Elle intervient dans le contexte de la suppression de la taxe professionnelle et de la RéATE (réorganisation administrative et territoriale de l'État). L'opération a été pour le gouvernement plus difficile que prévu, en raison notamment des divergences entre Sénat et Assemblée nationale.

Ce sont les questions du mode de scrutin du futur conseiller territorial et celle des compétences des collectivités qui ont été les principales pommes de discorde.



Loin de réduire le « mille-feuilles », la loi rajoute de nouveaux échelons

Exit les conseillers généraux et conseillers régionaux, au grand dam de l'ADF et de l'ARF (Associations des départements/régions de France) : la loi crée une nouvelle catégorie d'élus qui siègeront à la fois au conseil général et au conseil régional. Dès 2014 ils seront élus,

pour six ans, dans le cadre du canton, selon le scrutin uninominal majoritaire à deux tours. La loi réduit de 39% le nombre des élus par rapport à la situation actuelle. Pour faire face au tollé concernant la parité, le gouvernement a prévu la désignation d'un suppléant du sexe opposé (!) à celui du titulaire élu. Avec la suppression de la proportionnelle jusque-là appliquée aux élections régionales, c'est un recul important pour la démocratie du point de vue de la parité femmes-hommes mais aussi du pluralisme.

Des reports à 2015

La question des compétences est lourde d'enjeux pour les services assurés par les collectivités et les investissements qu'elles réalisent. En fin de compte, vu les désaccords, un compromis reporte au 1^{er} janvier 2015 la suppression de la clause générale de compétence des Départements et des Régions, renvoyant à une autre loi la répartition des compétences ainsi que les règles d'encadrement des co-financements. Le texte retient cependant la possibilité

d'une délégation de compétence d'une collectivité à une autre. Un schéma de rationalisation des missions sur le territoire de la région est prévu, afin d'organiser les interventions financières respectives de la région et du département.

Loin de réduire le « mille-feuilles », la loi rajoute de nouveaux échelons. Le gouvernement ayant dû pour l'instant renoncer à supprimer les départements, la loi affirme la nécessité de « revoir des périmètres géographiques qui, s'agissant des départements, ne seraient plus totalement adaptés « aux enjeux du temps présent ». Un département et deux régions contiguës pourront ainsi demander une modification des limites régionales pour inclure le département dans le territoire de la région limitrophe.

Création des métropoles

La métropole est un nouvel EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), regroupant plusieurs communes qui forment un ensemble de plus de 500 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave. La métropole reçoit entre autres des compétences en matière d'aménagement économique, social et culturel, de politique locale de l'habitat, de politique de la ville, de transport scolaire et de routes, de développement économique. La loi prévoit aussi le transfert à la métropole des agents affectés aux services transférés.

Elle prévoit également la création de « communes nouvelles », en lieu et place de communes contiguës, soit à la demande des communes membres, soit à la demande de l'EPCI. C'est une des dispositions les plus discutées : l'AMF (Associa-

Taxe professionnelle : qui va payer ?

La nouvelle contribution économique territoriale (CET) était censée remplacer la taxe professionnelle. L'État s'était engagé alors à compenser à l'euro près le manque à gagner pour les collectivités locales. Aujourd'hui, le coût de cette réforme pour les finances publiques « pourrait être compris entre 7 et 8 milliards d'euros, soit près de deux fois le coût de 3,9 milliards d'euros initialement prévu », d'après Gilles Carrez

rapporteur général (UMP) de la commission des finances de l'Assemblée nationale. Et ce coût, ce sont les collectivités locales qui risquent de le payer cher. En effet, sur fond de rigueur, les compensations sont gelées en euro constant. Après les départements, ce sont de nombreuses communes qui risquent de se trouver confrontées, dès cette année, à un effondrement brutal de leurs recettes fiscales.

inégalités à la hausse?



La métropole est un nouvel EPCI regroupant plusieurs communes qui forment un ensemble de plus de 500 000 habitants d'un seul tenant et sans enclave (ici Lyon).

tion des Maires de France) souhaitait qu'aucune commune ne puisse être intégrée dans une commune nouvelle sans son accord. En fait la création de communes nouvelles pourra être décidée à la demande des deux tiers des conseils municipaux ou même à la demande du Préfet, sans consultation automatique des citoyens.

La loi fixe au 1^{er} juin 2013 la date d'achèvement de la carte intercommunale. Pour tous les projets la modifiant d'ici là, les communes seront consultées. À partir de cette date, le préfet pourra rattacher une commune isolée à un groupement de communes, en passant outre le désaccord de la communauté de rattachement.

Sous couvert d'une meilleure articulation entre collectivités, cette loi, profondément contestée par les associations d'élus, risque d'entraîner à la fois une diminution de la solidarité et de la cohésion entre les territoires et d'accroître encore les inégalités territoriales. Les services publics territoriaux jouent un rôle important dans l'aménagement du territoire et la réduction des inégalités et cette loi risque d'en briser les équilibres.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

3 questions à Yves Jean : « Cette loi ne résout rien »

Quels sont les nouveaux enjeux d'aménagement du territoire?

Les flux migratoires, les choix résidentiels ou les choix de localisation des activités fabriquent de nouveaux territoires du quotidien. Délocalisation et relocalisation d'activités, métropolisation, étalement urbain, littoralisation ou recomposition sociale des espaces ruraux nécessitent d'adapter les territoires du politique. Les nouvelles dynamiques géographiques obligent à penser l'avenir de tous les territoires et à organiser leurs interrelations, sans opposer le rural à l'urbain, le littoral et la montagne, le centre et la périphérie, mais en articulant les périmètres de l'action publique.

Cette loi y répondra-t-elle? Non, cette loi ne résout rien.

Elle détourne le regard du double désengagement de l'État: d'une part, un désengagement territorial sans précédent au niveau des petites villes avec la réorganisation de la carte de la justice et la suppression de tribunaux, avec la carte de la santé et la suppression d'hôpitaux ou la nouvelle carte de l'armée et les suppressions de casernes et, d'autre part, un désengagement financier en réduisant les dotations aux collectivités territoriales.

Réforme des collectivités territoriales, réorganisation administrative de l'État: quels défis démocratiques autour de ces transformations?

Il s'agit d'abord d'articuler les échelles d'action publique, du local à l'Europe, en développant des projets territoriaux dont la finalité

est d'améliorer le « vivre ensemble », à partir de concepts tels que l'équité, la solidarité, la laïcité, l'égalité, la durabilité des systèmes de production. Le second défi concerne la nécessaire péréquation entre espaces riches et espaces pauvres. Le troisième défi, c'est l'appropriation politique par les habitants, des enjeux citoyens.



Yves Jean, Professeur de géographie, Université de Poitiers.

Fonctionnaires malades, mesure de rétorsion !

Un amendement au budget 2011, adopté par les sénateurs et que le gouvernement ne souhaite pas supprimer, précise que la période pendant laquelle « le fonctionnaire bénéficie d'un congé pour raison de santé ne peut générer de temps de repos ». Un fonctionnaire en congé maladie doit pourtant être « regardé comme ayant accompli les obligations de « service » et donc prétendre à des jours de RTT, avait répondu le juge administratif en 2006. Mais le Sénat escompte ainsi récupérer 2 millions de jours de RTT. Le texte prévoit toutefois de continuer à accorder les jours de RTT pour les congés maternité, les congés pour exercer un mandat électif, les décharges d'activité pour mandat syndical et les congés de formation professionnelle.

> DIALOGUE SOCIAL

La représentativité syndicale modifiée



Adoptée fin juin, la loi sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique va changer les règles de représentativité des syndicats de fonctionnaires et vraisemblablement modifier le paysage syndical. La représentativité sera dorénavant mesurée lors des élections aux Comités Techniques (CT), nouvelles instances de concertation chargées de suivre aux niveaux ministériels et de proximité (académique ou départemental) les problèmes d'organisation et de fonctionnement des services, les questions d'effectifs et d'emploi des agents. Les premières élections auront lieu le 20 octobre 2011 dans la Fonction publique d'État et la Fonction publique hospitalière : elles concerneront tous les personnels, titulaires et précaires, des différents ministères.

Dans le privé, il faut avoir recueilli au moins

10 % des voix pour participer aux négociations en entreprise, 8 % dans une branche professionnelle. Dans la Fonction publique, c'est l'entrée dans les Comités Techniques qui déterminera la légitimité de chaque organisation syndicale à participer aux négociations et à signer d'éventuels accords. Des décrets fixeront le nombre de sièges à pourvoir dans chacun des CT de la Fonction publique d'État, et donc les seuils de représentativité des syndicats. Le projet de décret présenté au Conseil Supérieur de la Fonction Publique fixe notamment à 15 le nombre maximum de représentants du personnel dans les comités techniques ministériels. D'autres décrets sur les droits syndicaux, des personnels, des élus et des organisations sont aussi en préparation.

MONIQUE DAUNE

Négociations sur la précarité dans le public

La Fonction publique compte un million d'agents non titulaires souvent recrutés de manière arbitraire et qui subissent les effets dévastateurs d'une précarité permanente avec notamment des contrats de plus en plus courts, des temps incomplets ou partiels imposés, des fins de contrats injustifiées sans prime de précarité, des indemnités de licenciement au rabais pour les CDI de droit public, des droits réduits en matière de rémunération, de carrière, de congés, de maladie, d'action sociale ou de formation professionnelle.

Un processus de négociations sur la situation des agents non titulaires a été engagé à la demande des organisations syndicales depuis le mois de juin 2010 avec le secrétariat d'État à la Fonction publique.

Pour peser sur les négociations prévues en janvier prochain, la CGT, la FSU et Solidaires ont organisé le 9 décembre dernier une journée d'action marquant le point de départ d'une mobilisation disant « Stop à la précarité dans la fonction publique ». À Paris, lors du rassemblement au Trocadéro sur le parvis des droits de l'homme, ou dans les régions, cette journée a permis d'exprimer les attentes des personnels sur la base d'une plateforme revendicative commune exigeant un plan de titularisation pour tous les agents avec création des emplois nécessaires, la limitation drastique et l'encadrement des futurs recrutements d'agents contractuels, de réels moyens d'insertion et de qualifications pour les emplois aidés, des droits nouveaux pour tous. Une seconde journée d'action plus large est d'ores et déjà prévue autour du 20 janvier à Paris et dans les départements.

> FISCALITÉ

Le patrimoine moins taxé?



© TRÉVIER-SINAJA

Le bouclier fiscal si cher à Nicolas Sarkozy avait fait violemment irruption dans le débat public, bousculant un gouvernement aux prises avec des mobilisations massives et une opinion publique qui posaient de plus en plus fortement la question de la répartition des richesses.

C'est au moment où se discute un projet de loi de finances 2011 marqué par le déficit cumulé des recettes fiscales ces dernières années que le gouvernement annonce la

suppression du fameux bouclier et...de l'impôt sur la fortune.

En matière de fiscalité, les décisions gouvernementales de ces dernières années ont gardé un cap immuable: réduire la progressivité de l'impôt direct, renforcer les inégalités tout en imposant de nouveaux sacrifices aux moins favorisés.

Nicolas Sarkozy a annoncé une réforme de la fiscalité du patrimoine pour juin 2011, affirmant la volonté de remplacer la taxation de « la détention » du patrimoine par celle « des revenus » du patrimoine et de n'envisager la suppression du bouclier fiscal qu'avec celle de l'impôt sur la fortune. Du point de vue du budget de l'État, le calcul est simple: le bouclier coûte 700 millions d'euros, l'ISF (même avec les fraudes!) rapporte 3,9 milliards. C'est donc une baisse de recettes de 3,2 milliards au moins qu'il faudrait compenser. Le gouvernement s'appuie sur la nouvelle hausse spéculative des biens de l'immobilier pour envisager l'hypothèse d'un allègement du poids de la résidence principale dans l'assiette de l'ISF. Cela conduirait d'après F. Baroin lui-même à ce qu'« une part significative des actuels redevables de l'ISF en soit exonérée »!

On est encore loin d'une vraie réflexion, en actes, sur la taxation des revenus du patrimoine et ceux du capital.

ISABELLE SARGENI-CHETAUD

Cartes grises, la privatisation en marche

Depuis 2009, la carte grise peut être délivrée par un garagiste ou par un point relais conventionné pour éviter le déplacement et l'attente en préfecture, mais avec un coût supplémentaire variant entre 20 et 110 €!

Le ministère de l'Intérieur a allongé les délais d'attente au guichet en supprimant par anticipation les emplois correspondants.

Et un dossier de carte grise nécessite désormais 20 minutes de traitement au lieu de 5. Bilan: la carte grise est plus coûteuse (temps + prix de fabrication + frais d'envoi).

Le rapport sénatorial du 13 octobre 2010 critique « la logique qui consiste à faire financer par l'usager au profit d'acteurs privés d'incertains gains de productivité dans la sphère publique ». Mais le but du gouvernement est de privatiser le service public pour supprimer des postes de fonctionnaires et favoriser des intérêts privés.

Marché de l'Électricité: toujours plus de concurrence?

C'est en toute discrétion que la loi NOME a été adoptée par le Parlement en novembre 2010 et devrait entrer en application début 2011. Nouvelle étape dans la libéralisation du marché de l'énergie, elle découle d'engagements pris par François Fillon sous pression de la Commission européenne en septembre 2009. Pour l'instant, trois ans après l'ouverture du marché des particuliers, moins de 5% des ménages en France ont opté pour une offre de marché d'électricité différente de l'opérateur EDF. La loi programme notamment la disparition des tarifs réglementés fixés par le ministère de l'énergie pour les entreprises (puissance souscrite supérieure à 36 kVA). Elle prévoit également le partage de l'électricité issue des centrales nucléaires françaises entre les différents fournisseurs d'électricité (GDF Suez, Poweo, Direct ÉNERGIE...). EDF se verrait ainsi contraint de céder jusqu'à 25% de la production nucléaire d'électricité à ses concurrents à un prix inférieur à celui qu'il pratique actuellement.

Même si le volume maximal et le prix de cession resteraient fixés chaque année par les ministres en charge de l'économie et de l'énergie, la loi NOME constitue un risque direct pour EDF sur le marché de l'électricité français mais aussi pour les consommateurs confrontés à des hausses de tarifs. C'est l'inquiétude exprimée par les syndicats du secteur, la CGT évoquant une « déconstruction du système électrique français » et la CFDT un « cadeau empoisonné pour la concurrence sur le dos des consommateurs ».

PISA...

Le 7 décembre étaient rendus publics les résultats aux évaluations internationales PISA 2009. Tests sur les acquisitions des élèves de 15 ans, passés dans 65 pays, ils confirment que la France se situe dans la moyenne des pays de l'OCDE. Ils épinglent notre système éducatif qui reste profondément inégalitaire, l'écart se creusant entre une élite, trop peu nombreuse, et les moins bons élèves, dont le nombre augmente et le niveau baisse. Ces évaluations, qui existent depuis 2000, ne cessent d'être utilisées pour justifier les réformes des systèmes éducatifs dans les différents pays. La France n'y échappe pas, même si les leviers identifiés pour améliorer les résultats des élèves français appellent de tout autres réponses qu'une réduction des moyens pour l'École!

> CNED

Mobilisation contre le démantèlement

Les personnels du Cned sont mobilisés pour protester contre une réorganisation à marche forcée du Cned, sur fond de déclarations du recteur du Cned et du ministre Luc Chatel. Les menaces sur le premier opérateur d'enseignement à distance européen se précisent et l'audience que la FSU avait demandée au ministère n'a pas dissipé les inquiétudes.

Sous couvert de modernisation, le premier impératif est la « mise en équilibre du budget » loin de toute dimension pédagogique. Les personnels qui, dans des conditions de plus en plus difficiles dues aux restrictions budgétaires et à un désengagement de l'État, s'efforcent de répondre aux demandes des inscrits, sont mis à l'écart, des rumeurs non démenties font état de fermetures de sites à plus ou moins longue échéance, des imprimeries doivent être supprimées.

Depuis sa création le CNED, service public

d'enseignement à distance, a rempli sa mission de formation et d'accès aux diplômes et aux qualifications auprès de milliers de jeunes ou d'adultes, qui ne pouvaient, pour différentes raisons, suivre un enseignement « présentiel » (maladie, éloignement d'un centre universitaire, absence de formation proche, activité professionnelle...). Déjà, toute une partie de son activité a été ouverte au marché et seule la formation initiale relève encore du service public d'éducation.

Si des évolutions sont nécessaires et possibles, si la mutualisation des savoirs, des compétences des différents organismes qui œuvrent à la création d'outils pédagogiques ont un sens, elles ne peuvent intervenir que dans le cadre d'une amélioration du service public d'enseignement à distance, et en concertation avec les personnels et leurs représentants.

ELIZABETH LABAYE

Formation des enseignants, la FSU fait le bilan

Le 16 décembre, la FSU et ses syndicats organisaient une journée « Formation des enseignants », l'occasion de faire le point, d'élaborer enfin propositions et perspectives d'action. Le SNES comme le SNUipp ont rendu compte de leurs enquêtes auprès des stagiaires (voir POUR n° 148). De même, le Snesup et le SNEP ont présenté le bilan d'une consultation des formateurs.

Une vidéo, avec des témoignages de stagiaires et de formateurs, et des exposés sur ce qui s'est mis en place, ont complété ces bilans, faisant le constat des régressions et permettant d'identifier des leviers pour peser dans l'amélioration des formations. Ainsi, l'exemple de Poitiers, où les stagiaires second degré seront placés en stages de pratique accompagnée en responsabilité progressive, et rémunérés. La FSU et ses syndicats ont également profité de cette journée pour soulever le problème que pose l'obtention des certifications désormais obligatoires pour se présenter aux concours d'enseignement (CLES pour les langues vivantes et C2I pour les compétences numériques), car si chacun s'accorde à reconnaître l'importance de la maîtrise de ces outils... les universités n'ont pas toutes les moyens d'inscrire ces formations dans les maquettes de licence et de master. Cet exemple illustre la nécessité, sur laquelle la FSU insiste depuis deux ans, d'un cadrage national.

Car, à l'instar de l'année de fonctionnaire stagiaire, pour les masters, c'est la diversité qui prime... loin de garantir une formation de qualité sur tout le territoire. Les structures IUFM ont continué, bien qu'affaiblies, à fonctionner cette année, mais les fermetures de sites, les redéploiements d'emplois des IUFM vers les universités restent d'actualité...

Autant dire que toutes les raisons de se mobiliser demeurent.



© TRÉVIERS/NAJA

> BUDGET ÉDUCATION

Le 22 janvier pour l'avenir de l'école



© CADIEUNAJA

Ce n'est certes pas une surprise, mais le projet de loi de finances 2011 confirme la suppression de 16 000 emplois pour l'Éducation, la baisse de 5 à 10 % des crédits pédagogiques, de 7 % ceux de la formation continue.

En cumulé, ce sont 56 700 emplois qui auront été perdus depuis 2008!

Ces nouvelles suppressions se répartissent de la manière suivante :

- 8 967 emplois dans le premier degré public : résorption des 5 600 surnombres + 3 367 « suppressions nettes » ;
- 4 800 emplois dans le second degré public ;
- 600 emplois d'administratifs ;
- 1 633 emplois dans le privé (premier et second degrés).

Pourtant, les effectifs d'élèves vont augmenter et la part du PIB français destinée aux enseignements primaires et secondaires a diminué dans la période récente en passant de 4,5% en 1995 à 3,9% en 2006. La nouveauté cette année réside dans la méthode utilisée pour déterminer la nature des suppressions : contrairement aux années passées où le ministère donnait des précisions sur les motifs de suppressions (remplacements, transformation d'heures postes en HS, stagiaires, démo-

graphie...), il renvoie cette fois « au plus proche du terrain », c'est-à-dire aux Recteurs, la responsabilité de décider dans leurs académies des « leviers d'action » sur lesquels s'appuyer pour parvenir à ces suppressions. « J'ai pensé que ce n'était pas en décidant moi-même que les 16 000 postes seraient prélevés dans telle académie sur tel levier d'action, comme ça, à la hache, que nous pourrions y parvenir. Non, c'est au plus près des réalités qu'on peut décider de tout cela. Il est très important d'associer les cadres aux décisions, de regarder comment optimiser », expliquait-il le 8 juillet 2010.

Les dégradations se font bien évidemment sentir à tous les niveaux : formation des enseignants (initiale et continue), augmentation des heures supplémentaires, recours accru aux personnels précaires, diminution des remplacements, des moyens accordés aux projets, aux associations complémentaires, dégradation des conditions d'enseignement, d'apprentissages pour les élèves, de travail de tous les personnels, y compris administratifs (600 emplois supprimés par an en moyenne depuis 5 ans!). Les emplois aidés ne sont pas épargnés, le non-renouvellement de leurs contrats entraînant des ruptures pour l'accompagnement des élèves en situation de handicap, ou pour l'aide administrative pour les écoles.

Un budget qui nécessite donc une riposte à la hauteur. La FSU a proposé au collectif « Une école, notre avenir », la construction d'une action nationale. Celle-ci aura lieu le 22 janvier, faisant suite aux interpellations de parlementaires, et aux initiatives décidées localement.

EMMANUEL GUICHARDAZ

Notes or notes to be ?

Lancé par l'Afev en novembre dernier, un appel pour la suppression des notes à l'école primaire, signé par de nombreuses personnalités (D. Pennac, B. Cyrulnik, A. Kahn, M. Rufo, E. Debarbieux, A. Florin, F. Dubet...), a l'intérêt de poser des questions sur le caractère méritocratique du système entretenu par les notes. Il invite à réfléchir à la fonction de l'évaluation et de l'impact de ses modalités sur la réussite des élèves. Pour le Snuipp, la seule problématique des notes ne peut, à elle seule, résoudre tous les problèmes : trop restrictive, elle manque d'un regard global sur l'école et les différents leviers permettant la réussite des élèves. L'évaluation doit être au service des élèves : les aider à progresser en leur permettant d'identifier leurs progrès et leurs difficultés.

20 propositions pour l'école

« L'éducation, la formation et la recherche sont des leviers essentiels pour construire une société solidaire respectueuse de chacun et de la planète, où l'égalité et la justice permettent à tous dignité et liberté. »

Ainsi s'ouvre le document que la FSU a présenté à l'occasion du Salon de l'éducation en novembre. Décliné sous la forme de « 20 propositions pour l'école », il présente les principales orientations de la fédération : assurer les premières réussites (service public de la petite enfance, école maternelle...), conforter les 3 étapes de la scolarité (école, collège, lycées), améliorer la réussite dans les études post-baccalauréat, garantir une réelle égalité sur les territoires...

Le document disponible sur le site de la FSU, servira de base à l'initiative nationale pour l'éducation qu'elle organisera au printemps 2011.

« L'École en Europe. Politiques néolibérales et résistances collectives »

Cet ouvrage de chercheurs européens, déjà traduit dans plusieurs langues, propose pour la première fois un état des lieux contemporain de l'école en Europe. Il entend montrer non seulement la cohérence et la profondeur des transformations des politiques scolaires actuellement en cours en Europe mais aussi le danger qu'elles représentent. L'école apparaît de plus en plus soumise à la seule norme économique de l'employabilité, de la compétitivité, voire de la rentabilité, au détriment de sa fonction culturelle, morale, citoyenne. Cette politique scolaire néolibérale s'accompagne de l'importation du modèle de l'entreprise et rompt avec les politiques progressistes de la période précédente. Elle ne vise plus l'émancipation des citoyens et l'égalisation des chances selon les milieux sociaux d'origine, mais vise la performance économique et la formation d'une main-d'œuvre la plus conforme aux besoins des entreprises. C'est la nature et la fonction de l'école qui sont en question.

Cet ouvrage analyse ainsi toutes les réalisations concrètes des orientations néolibérales des politiques éducatives contemporaines, mais aussi les mobilisations et initiatives qui s'y opposent, et les comparent de pays à pays.

S'appuyant sur des enquêtes et des analyses en grande partie inédites en France, cet ouvrage « ouvre les fenêtres » sur l'extérieur et montre que désormais toute lutte dans le champ scolaire doit être à la fois nationale et européenne. Il pose un diagnostic rigoureux, qui met en évidence la rupture que représente ce nouvel ordre scolaire européen, dont la compréhension est aujourd'hui absolument nécessaire pour appréhender les transformations de l'école en France.

Cet ouvrage constitue un outil indispensable pour tous ceux qui s'intéressent aux transformations de l'école aujourd'hui et qui souhaitent un éclairage global et accessible sur les nouvelles pratiques et politiques scolaires, en France et en Europe.

L'auteur principal, Ken Jones est professeur d'Éducation au Département d'Éducation au Goldsmiths Collège, à l'université de Londres. Il a enseigné dans plusieurs universités et a été membre du conseil national de la National Union of Teachers.



Traduit de l'anglais par Évelyne Meziani - Préface de Christian Laval. Au prix de 17 € au lieu de 20 €.

LIVRE EN SOUSCRIPTION

« L'École en Europe. Politiques néolibérales et résistances collectives »

Nom : Prénom :

Adresse de livraison :

Code postal et ville :

Tél. : Mail :

Quantité	prix	Port	Total
	17 €	1 €	

Éducation prioritaire

Les ZEP, c'est pas CLAIR



© CADIEU/NAJA

Soufflant bientôt ses 30 bougies, la politique d'éducation prioritaire a subi une première remise en cause par de Robien en 2006. Le nouveau programme CLAIR tourne complètement le dos à l'ambition originelle de lutte contre les inégalités. La FSU avance neuf pistes pour une véritable relance.

**Dossier réalisé par
Marianne Baby, Monique Daune,
Emmanuel Guichardaz, Élisabeth Labaye,
Isabelle Sargeni-Chetaud.**

Les ZEP, qui ont constitué à partir de 1982 un début de réponse aux difficultés concentrées sur certains territoires, sont remises en cause depuis la réforme Robien de 2006. Le passage de la logique d'aide aux territoires défavorisés à une approche individualisante pour ne promouvoir qu'une élite, tourne le dos au projet originel « Donner plus à ceux qui ont le moins » et nie les problèmes globaux liés aux inégalités économiques et sociales.

La carte de l'éducation prioritaire a été considérablement réduite en 2006 malgré le contexte de très forte dégradation sociale et économique. Écartant tous les lycées à de rares exceptions près, la politique d'éducation prioritaire se réduit désormais aux seuls « réseaux ambition réussite » (RAR) constitués d'un collège et des écoles qui l'alimentent et désignés sur la base de critères soigneusement choisis pour en

réduire considérablement le nombre. Malgré les difficultés qui y persistent, les « réseaux de réussite scolaire » (RRS) ont, eux, vocation à terme à ne plus recevoir de moyens spécifiques au titre de l'éducation prioritaire.

Lorsqu'il a annoncé en avril dernier le programme CLAIR¹ qu'il veut généraliser dans le cadre d'une « remise à plat » de l'éducation prioritaire, Luc Chatel s'est encore davantage détourné de la question de la réussite des élèves de milieux populaires pour se focaliser sur celle de la sécurité à l'école, ignorant de surcroît le rôle joué par les écoles maternelles et élémentaires dans la réussite scolaire. Avec les CLAIR, il pousse à son paroxysme la déréglementation déjà initiée dans les RAR en imposant des mesures dérogatoires qui font voler en éclats toutes les règles nationales en matière éducative et pédagogique, et les statuts des personnels.

Derrière le slogan d'une prétendue « égalité des chances » se cache une politique qui, loin de déjouer les inégalités à l'œuvre dans la société, s'en accommode en abandonnant les élèves de milieux populaires au socle commun (« objectif cible ») dans des écoles et établissements fortement dégradés sous l'effet conjugué d'une polarisation sociale renforcée par l'assouplissement de la carte scolaire et la réduction des moyens qui leur sont octroyés. Seuls les plus « méritants » sont sauvés (dérogations vers des établissements plus prestigieux, internats d'excellence, quota de boursiers en classes préparatoires...) au nom d'une « mixité des élites » qui se substitue à l'objectif de mixité sociale et de réussite de tous.

Les résultats de PISA 2009 ainsi que des statistiques de la DEPP soulignent pourtant le caractère inégalitaire du système scolaire français et le poids des facteurs socio-économiques dans les résultats des élèves.

Une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire s'impose donc de toute urgence, avec des moyens suffisamment importants pour réduire sensiblement les écarts entre les élèves tout en ayant les mêmes exigences sur l'ensemble du territoire. Une telle relance doit par ailleurs s'articuler avec une politique de la ville également ambitieuse.

1. CLAIR = « Collèges Lycées pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite ».

Des politiques peu



Les ZEP ont su, en leur temps, créer des dynamiques efficaces. Dans un contexte de forte dégradation sociale et économique, elles ont contribué à empêcher que ne se creusent les écarts entre les élèves sans pour autant parvenir à les réduire de manière significative.

Depuis la bien mal nommée « relance » de 2006, l'éducation prioritaire semble privée de toute politique ambitieuse visant à la démocratisation ou à la réussite scolaire de tous les élèves.

Au contraire, de nombreuses mesures se sont succédé en l'absence de toute perspective claire. Sans réflexion globale sur les besoins réels et sur l'articulation avec la carte des zones urbaines sensibles, la mise en place des RAR et RRS s'est opérée avec le

seul objectif d'une réduction significative de la carte de l'éducation prioritaire.

S'est ensuite greffée à la rentrée 2009 l'expérimentation des CLAIR prétendant apporter une réponse aux questions de violence dans des collèges et lycées, et imposée sans aucune concertation, au mépris du travail engagé, des besoins exprimés, de la notion de réseaux et de bassins, d'articulation école-collège. Quelques mois plus tard, il est toujours difficile d'y

claires

voir... clair pour l'avenir. Le ministre a pourtant annoncé que les CLAIR devraient, à terme, se substituer à l'empilement actuel de dispositifs successifs...

L'éducation prioritaire vit dans un véritable mille-feuille de partenariats, menant à une grande confusion et un manque de lisibilité tant au niveau des mesures éducation nationale que de celles de la politique de la ville. Le dernier rapport des Inspecteurs Généraux demande d'ailleurs une mise à plat et dénonce le manque de concertation.

Pour ajouter au puzzle, dans la sur-enchère des annonces médiatiques, ont vu le jour les internats d'excellence, l'assouplissement de la carte scolaire..., mesures visant à mettre en avant la théorie des talents et à favoriser une ghettoïsation renforcée. C'est pourtant à une dégradation sévère qu'est, en fait, soumise l'éducation prioritaire depuis la mise en place des RAR et des RRS qui évacue les lycées, minore la prise en compte du premier degré et le travail de prévention des difficultés scolaires ultérieures graves. Les suppressions massives de postes font reculer la prise en charge de la difficulté scolaire. Elles se traduisent aussi par l'augmentation des effectifs et l'abandon de projets qui permettaient de fédérer les équipes et de maintenir, comme ailleurs, un niveau élevé d'exigence.

Les difficultés sont souvent accentuées par un manque de pilotage au niveau académique et local, créant de très fortes inégalités : effectifs, formations, structures, lignes budgétaires... Ce bilan est partagé par plusieurs rapports auxquels le ministère a fait bien peu de publicité. Pourtant, les dernières évaluations PISA montrent à quel point le système français reste très inégalitaire et injuste et que le poids du milieu social, économique et culturel reste plus déterminant qu'ailleurs dans la réussite des élèves. Or l'individualisation des parcours des élèves, imposée aujourd'hui par le ministre, ne peut résoudre l'ensemble des difficultés. Les équipes ont montré qu'elles étaient capables, pour peu qu'on leur en laisse les moyens et le temps, d'innover, d'élaborer des réponses plus adaptées et pertinentes.

Une ghettoïsation renforcée



© CADIEU/NAJA

La France est l'un des pays dans lequel l'origine sociale pèse le plus lourdement dans la réussite ou l'échec scolaire des élèves. Les enquêtes internationales comme nationales confirment ce constat établi depuis de nombreuses années. L'absence de mixité sociale est pointée comme l'un des fac-

teurs qui renforcent les déterminismes sociaux. Cela n'a pas empêché le gouvernement « d'assouplir », en 2007, les conditions de dérogation à la carte scolaire. Le résultat ne s'est pas fait attendre, l'Inspection Générale, puis la Cour des Comptes ont pointé le risque de « ghettoïsation des collèges ambition réussite » (certains d'entre eux ayant perdu, en deux ans, jus-

qu'à 40 % de leurs effectifs), le recul de la mixité sociale et la fragilisation des établissements. Si la carte scolaire doit être améliorée, ce n'est certainement pas en remettant en cause le principe de la sectorisation, mais en donnant véritablement aux établissements les moyens d'assurer la réussite de tous leurs élèves.

30 ans d'éducation prioritaire

En 1981 Alain Savary crée les « zones prioritaires », première expérience de territorialisation de la politique d'enseignement scolaire. Il s'agissait de répondre aux difficultés scolaires rencontrées dans les zones urbaines (que l'on n'appelait pas encore « sensibles »), créées à la hâte dans les années soixante. L'objectif était de compenser le « handicap socio-culturel » des élèves, en « apportant plus à ceux qui ont moins ». Le terme de « Zone d'Éducation Prioritaire (ZEP) » n'apparaîtra toutefois qu'en 1988.

En 1990, une première « relance » des ZEP est lancée par Lionel Jospin, sans véritables effets sur le terrain. Le rapport des inspecteurs généraux Moisan et Simon va, en 1997, mettre l'accent sur les résultats de cette politique, en cherchant à mesurer la « valeur ajoutée » de l'éducation prioritaire. Il met en évidence des facteurs de réussite : taille réduite de la ZEP, niveau d'exigence scolaire fort, pilotage local... Il aboutira à distinguer les ZEP des REP, voulant décloisonner le dispositif... et commencer à en faire sortir quelques établissements.

Mais les ZEP sont supposées coûter trop cher (effectifs des classes réduits, indemnités et avantages de carrière pour les personnels), et surtout s'étendre sur le territoire (10 % des élèves en 1982, mais 20 % en 2000). Le retour en force des idées ultra-libérales pour l'école avec Gilles de Robien et François Fillon vont se traduire par la promotion de « l'excellence », l'individualisation et le mérite, au détriment des politiques territoriales. En 2006, trois niveaux sont créés : 249 RAR (réseau ambition réussite) dans les zones où la difficulté est la plus importante (EP1), les autres sont « RRS » (réseau réussite scolaire), partagés en EP2 et EP3, ces derniers ayant vocation à sortir du dispositif.

La labellisation en cette rentrée des CLAIR (voir page 21), qui ont « vocation à se substituer aux dispositifs d'éducation prioritaire », constitue à ce titre une nouvelle étape dans ce qui pourrait bien s'apparenter à un nouveau dynamitage de la carte des ZEP doublé d'une totale déréglementation.

Partout en Europe

Dans les années soixante-dix et quatre-vingt, les pays d'Europe comme l'Angleterre, la Belgique ou la Suède ont mis en place des politiques d'éducation prioritaire fondées sur un principe de compensation visant des catégories de population ou des territoires. Pour d'autres, comme la Grèce, le Portugal ou la Roumanie, la mise en place de ces politiques a été plus tardive, du fait de leur histoire. Les ciblage pouvaient porter sur des territoires regroupant des difficultés économiques et sociales, ou sur des populations (minorités nationales, linguistiques, culturelles ou ethniques). Depuis, l'évolution générale de ces politiques tend vers une multiplication de programmes et de dispositifs, ciblés à partir de nombreuses formes de catégorisations des publics scolaires. Ainsi en Angleterre ou en République tchèque, aux ciblage « classiques » que peuvent être les élèves issus de familles socialement défavorisées, se sont ajoutés les ciblage d'élèves à besoins éducatifs spécifiques ou particuliers. Cela peut aller de la lycéenne enceinte à l'élève « doué ou talentueux » (gifted and talented pupils). La logique d'individualisation des parcours s'est généralisée, tournant le dos à une politique vouée à la réduction des inégalités scolaires liées aux inégalités sociales.



© TRÉVIERSINAVA

Neuf pistes pour un relance



© TRÉVIERSINAVA

Tous les élèves peuvent réussir, accéder à la culture et aux qualifications, quel que soit leur milieu social d'origine. Mais il ne suffit pas de décréter l'égalité (des chances) pour qu'elle se réalise. La FSU récuse la politique éducative actuelle qui vise à ne sauver que quelques élèves « méritants » en leur permettant de fuir leur établissement scolaire d'origine et à abandonner tous les autres à une éducation au rabais au sein d'établissements davantage ghettoïsés.

Elle revendique la relance d'une politique d'éducation prioritaire digne de ce nom qui refuse les fatalismes sociaux et scolaires, et lutte contre toutes les inégalités.

- L'État doit en premier lieu garantir un véritable brassage scolaire et social des élèves au sein des écoles et des établissements. Cela passe par un retour à une carte scolaire repensée qui garantisse le droit de tout élève à être scolarisé dans l'établissement de son secteur. Cela implique également d'abandonner l'actuelle politique de mise en concurrence des établisse-

ments. Pour être réellement viable et efficace, une politique de resectorisation doit nécessairement s'inscrire dans le cadre de politiques publiques sociales, économiques, d'aménagement du territoire et d'urbanisme qui luttent véritablement contre toutes les formes d'exclusion et de ségrégation.

- Mais tant qu'il existe des écoles et établissements qui concentrent des difficultés sociales et scolaires, ils doivent faire l'objet d'une politique d'éducation prioritaire ambitieuse. La carte de ces établissements doit être repensée dans le cadre d'un label unique sur la base de critères scolaires et sociaux nationaux objectifs et transparents qui permettent de prendre en compte les difficultés réelles.

- Au-delà de la réduction des effectifs des classes qui constitue une priorité absolue (20 à l'école et au collège, 25 au lycée), l'attribution des moyens doit permettre de répondre aux réels besoins des élèves et des établissements sans être pilotée par des contrats d'ob-

e véritable

Le refus des CLAIR

jectifs basés sur des critères purement comptables : diversifier les pratiques pédagogiques, développer le travail en équipe et la concertation entre tous les personnels.

L'utilisation de ces moyens doit être définie par les équipes et non par une quelconque instance les excluant.

- Il faut centrer les efforts sur les apprentissages en maintenant un haut niveau d'exigence pour tous les élèves dans le cadre des horaires et programmes nationaux : il faut rompre avec la politique actuelle de déréglementation (dans les RAR et les CLAIR) en matière d'organisation des enseignements, de missions et statuts des personnels, améliorer les conditions d'étude des élèves dans le respect de la réglementation nationale, mieux rémunérer et former les personnels, stabiliser les équipes en améliorant leurs conditions de travail.

- Chaque établissement scolaire doit bénéficier de personnels en nombre suffisant pour constituer des équipes pluriprofessionnelles complètes (CPE et surveillants, COPsy, assistants sociaux, infirmiers, médecins scolaires...). Dans les écoles, cela passe par « plus de maîtres que de classes » et des équipes de RASED complètes.
- La scolarisation précoce à partir de deux ans doit être encouragée et rendue possible.

- La carte des formations doit être équilibrée et diversifiée sur l'ensemble du territoire, avec de bonnes conditions d'enseignement partout et des moyens spécifiques pour lutter contre les difficultés et l'échec scolaires, octroyés au-delà des dotations ordinaires, et non au détriment des horaires d'enseignement des élèves.

- Les aides sociales doivent être considérablement revalorisées.

- Ce n'est pas en décrétant un quota de boursiers dans les grandes écoles ni en promouvant le seul modèle de celles-ci au détriment des universités et des autres formations post-bac que l'on résoudra le problème réel de l'inégalité sociale dans l'accès aux études supérieures. La réussite des jeunes de milieux défavorisés doit concerner l'ensemble de l'enseignement supérieur.

Luc Chatel a profité des « états généraux de la sécurité à l'École » d'avril 2010 pour annoncer un nouveau programme baptisé CLAIR (*Collège et Lycée pour l'Ambition, l'Innovation et la Réussite*) imposé dès la rentrée suivante à une centaine d'établissements.

Avec les Recteurs de 10 académies, il a ensuite sélectionné d'autorité et dans le plus grand secret 105 collèges et lycées qui devaient obligatoirement expérimenter le programme, sans consulter les conseils d'administration de ces établissements.

Le programme CLAIR imposé par voie de simple circulaire¹ constitue, après la création des RAR, une nouvelle étape dans la déréglementation du service public d'éducation.

Les trois volets qui le constituent (vie scolaire, pédagogie, gestion des ressources humaines) visent à pousser plus loin l'éclatement des droits que le ministère considère comme des « rigidités » : les grilles horaires et les programmes, le groupe classe, les missions et garanties statutaires des personnels...

Pour ce faire, il impose :

- **un recrutement local** des personnels sur profil et par le chef d'établissement (enseignants, CPE, etc.);
- **une déréglementation** tous azimuts sous couvert « d'expérimentations » avec une organisation dérogatoire des enseignements et un recentrage des collèges sur le seul socle commun;
- **la nomination d'un « préfet des études »** par niveau, avec une responsabilité « sur le plan pédagogique et éducatif » qui en fait un échelon hiérarchique intermédiaire pris en charge par un enseignant ou CPE aux missions complètement polyvalentes.

La FSU considère qu'un tel programme est dangereux pour les élèves comme pour les personnels, et qu'il ne peut en aucun cas servir de « modèle » pour la remise à plat de l'éducation prioritaire annoncée par le ministère.

Elle appelle les personnels à s'opposer collectivement à ce programme qui n'est pas de nature à résoudre les difficultés auxquelles les établissements sont confrontés. Elle condamne cette approche de l'éducation qui renonce à la réussite de tous les élèves en cantonnant les élèves de milieux populaires à une formation au rabais et qui introduit une attaque contre les statuts des personnels.

Un communiqué intersyndical CGT éducation, SEUNSA, SNCL, SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU, SNFOLC, SUD éducation en date du 14 décembre demande le retrait de la circulaire du 7 juillet 2010 relative aux CLAIR et l'abandon de toute pression à l'égard des personnels.

Au-delà, il convient d'alerter toute la profession et de revendiquer une véritable relance de l'éducation prioritaire sur de tout autres bases.



© TRÉVIER/SINAJA

1. Circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010.

Travailler ensemble...

Comment envisager de faire face aux inégalités qui s'aggravent, pesant lourdement sur la vie et les apprentissages de milliers d'enfants et de jeunes autrement qu'avec un travail d'équipe soutenu et des personnels confortés dans leurs missions ?



© TRÉVIER/SNAJA

C'est exactement l'inverse qui se met en place depuis plusieurs années avec la réduction drastique du nombre de postes d'enseignants, d'administratifs, de CPE, de COPsy, d'assistants sociaux, de personnels de santé et de vie scolaire. Dans un contexte de recul avéré de la mixité sociale, la politique éducative se traduit aussi par une transformation des missions des personnels, un alourdissement de leur charge de travail, un développement de la précarité et un accroissement des pouvoirs hiérarchiques des chefs d'établissements. Au lieu de consolider des équipes, de leur donner les moyens de fonctionner ensemble, c'est au contraire la précarité des statuts et des moyens qui s'installe.

Comme dans d'autres secteurs des services publics, le mal-être au travail se développe et frappe au cœur des

professionnels qui ont d'autres ambitions pour leurs métiers et pour les jeunes. Réduction des possibilités de travail en groupes dans le temps scolaire, d'aides spécialisées, quasi-disparition des postes supplémentaires, pressions sur les coordonnateurs, élargissement des secteurs d'intervention des infirmières et assistants sociaux : les conditions de scolarité sous la responsabilité du ministère de l'Éducation Nationale se dégradent rapidement et on ne peut pas se satisfaire de compensations par les collectivités territoriales, inégales de fait au niveau des volontés politiques et des capacités à mettre en œuvre. On est loin du « Donner plus à ceux qui ont le moins » du projet originel des ZEP dans lesquels se sont investis tant de professionnels, aspirant à répondre aux difficultés concentrées sur certains territoires.

Au-delà des réductions budgétaires et des contrats d'objectifs basés sur des critères comptables, les dérèglementations à l'œuvre et les pratiques de gestion des ressources humaines, qui ont pour objectif de diviser les personnels et de les mettre en concurrence entre eux, sont délétères. Il y a de quoi pour les personnels se sentir souvent démunis.

Raison de plus pour continuer de réagir le plus collectivement possible, d'intervenir syndicalement et avec les parents d'élèves. La lutte contre les inégalités et la difficulté scolaire passe par la spécificité et la complémentarité des métiers (CPE, COPsy, enseignants, infirmiers, assistants sociaux, médecins, ...), la stabilité dans des emplois statutaires, une reconnaissance des difficultés spécifiques de certains territoires en moyens et conditions de travail.

Crédits pédagogiques en ZEP

La politique d'éducation prioritaire ne fait pas l'objet d'un programme budgétaire spécifique en dehors des emplois de vie scolaire et des indemnités de sujétion spéciale que perçoivent une partie des personnels qui y exercent. C'est donc a posteriori des dépenses faites que le « surcoût » de l'éducation prioritaire peut être estimé.

Les moyens pédagogiques alloués à chaque établissement situé en éducation prioritaire dépendent donc à la fois des moyens dont disposent les décideurs (recteurs, IA, collectivités locales...) et des priorités qui sont les leurs en matière éducative.

Les crédits pédagogiques n'échappent pas à cette règle. Les clés de répartition de ces crédits et les montants octroyés sont donc très divers d'une ville ou d'un département à l'autre.

La tendance est par ailleurs clairement à la baisse des fonds sociaux qui s'inscrit dans un contexte général de réduction.

Jean-Yves Rochex : « Excellence pour les uns, renoncement pour les autres »

Y a-t-il pour vous aujourd'hui un tournant dans la politique d'éducation prioritaire en France ?

Oui, la publication simultanée des circulaires relatives aux internats d'excellence et au programme CLAIR, les discours de Nicolas Sarkozy et du Ministre de l'Éducation nationale en septembre consacrent de manière très claire une réorientation majeure de la Politique d'éducation prioritaire, dont on peut penser qu'elle relève du renoncement non seulement aux conceptions premières de cette politique, mais aussi à l'ambition plus générale de lutte contre les inégalités scolaires dans laquelle elle s'inscrivait. Cette réorientation ne concerne d'ailleurs pas que la France et s'inscrit dans les évolutions plus générales des modes de régulation des politiques éducatives à l'œuvre aujourd'hui.

Est-on toujours dans une logique de compensation ?

La visée compensatoire initiale s'inscrivait dans un ciblage en termes de populations particulièrement victimes de l'échec et de l'inégalité scolaires, de territoires et d'établissements ou réseaux d'établissements scolaires. Ce « premier âge » des PEP a ensuite considérablement évolué avec le passage du modèle de l'État éducateur et prescripteur de règles a priori à celui de l'État évaluateur et régulateur du quasi-marché. L'avènement de nouveaux modes de régulation a donné lieu, selon des calendriers et des modalités qui diffèrent d'un pays à l'autre, à la mise en œuvre de réformes d'envergure dans la plupart des pays d'Europe avec l'accroissement de la liberté de choix des familles, une plus grande autonomie des établissements, voire une concurrence plus ou moins ouverte entre eux, et la multiplication de dispositifs d'évaluation visant à mesurer et comparer l'efficacité et la performance des systèmes éducatifs et des établissements.

Cette évolution, qui s'est traduite en France par la loi d'orientation de 2005 et son socle commun de

connaissances et de compétences, est constitutive de ce que l'on peut considérer comme le « deuxième âge ». Elle a bien souvent conduit à minorer les questions propres aux inégalités d'accès aux apprentissages au profit de problèmes sociaux tels que les violences scolaires et urbaines, le chômage et l'insertion. La thématique de la lutte contre l'exclusion va préparer le terrain pour l'effacement de la référence aux territoires au profit d'une référence aux seuls individus dans le cadre d'un élargissement à la méta-catégorie d'enfants à « besoins éducatifs particuliers ». Ce « troisième âge » va modifier la problématique même de l'éducation prioritaire en visant bien moins à réduire les inégalités scolaires liées aux inégalités sociales et culturelles, qu'à traiter chaque élève et chaque catégorie d'élèves dans une approche individualisante, voire naturalisante, où le mérite et le potentiel semblent désigner des

« L'avènement de nouveaux modes de régulation a donné lieu à la mise en œuvre de réformes d'envergure dans la plupart des pays d'Europe »

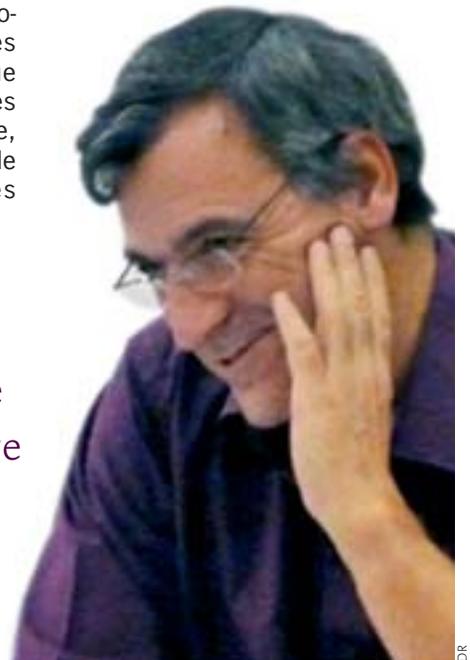
caractéristiques individuelles sans que soient jamais évoqués les processus sociaux et scolaires qui produisent ces caractéristiques et leur donnent forme et contenus.

Le discours gouvernemental insiste sur la promotion vers « l'excellence » de quelques-uns.

Quelles conséquences pour les élèves de ZEP ?

Il semble fort probable que les mesures visant à ne promouvoir qu'une petite minorité d'élèves de ZEP en les isolant de leurs familles, de leurs quartiers et établissements d'origine, accentuent l'effet de disqualification et de relégation pour la grande majorité des autres, concernés par un recentrage très explicite sur l'objectif du socle commun (avec le risque d'une déclinaison très minimale) et sur des mesures à vocation sécuritaire.

Le programme CLAIR appelé à devenir « le cœur » de la politique d'égalité des chances, explicitement ciblé « sur l'établissement et non plus sur la zone » et qui ne



Jean-Yves Rochex, Équipe ESCOL-CIRCEFT, Université Paris 8 - Saint-Denis.

concerne quasiment en rien les écoles primaires, montre bien que toute visée de traitement en amont des difficultés et inégalités d'apprentissage est abandonnée ou minorée, alors que l'on sait combien elles contribuent au ressentiment des élèves de milieu populaire à l'égard de l'institution scolaire et de ses agents, et à la dégradation du climat scolaire.

Réseaux sociaux, relations

Le phénomène prend de plus en plus d'ampleur. Selon le rapport de l'observatoire des réseaux sociaux de l'IFOP, l'année 2009 a été marquée en France par une amplification de l'essor des réseaux sociaux en ligne. Dans le trio de tête, en terme de notoriété, le réseau Facebook, récemment popularisé par le film de David Fincher « The Social Network », Windows Live et... le français « Copains d'avant ».

Un réseau social, c'est d'abord le moyen de rester en contact, ou de retrouver des personnes que l'on a connues et de pouvoir échanger des



contenu multimédia avec les membres de son réseau. Certains sont spécialisés (Flickr pour les photographies, LinkedIn pour les contacts professionnels...), d'autres sont beaucoup plus larges et offrent toute une palette d'outils. C'est ce qui peut expliquer l'essor de Facebook, véritable « couteau suisse » de l'Internet, permettant tout à la fois de communiquer en direct, de partager, de publier, de se faire connaître...

7 millions de nouveaux utilisateurs

informations avec elles. Ce qui explique le succès du site « Copains d'avant », l'un des plus « anciens » du réseau social.

Mais on appelle réseau social numérique toutes les plate-formes permettant de partager, d'échanger des informations, des nouvelles, du

Aujourd'hui, selon une enquête de l'IFOP, près des quatre-cinquièmes des individus de 12 à 24 ans ont déjà participé à des réseaux sociaux comme Facebook, MySpace ou LinkedIn.

Plus du tiers de la population française (de plus de 12 ans) est inscrit

sur un réseau social (36% des Français contre 23% l'année précédente), soit 7 millions de nouveaux utilisateurs! C'est la diffusion la plus rapide d'un usage jamais mesurée par ce type d'enquête.

La progression s'explique en partie par le nombre croissant des Français ayant accès à l'Internet.

L'ARCEP (l'Autorité de Régulation des Communications) a mesuré ainsi que trois Français sur quatre (76% exactement) sont équipés d'un ordinateur à leur domicile, ordinateur connecté à l'Internet dans leur quasi-totalité. Et sur ce nombre, 75 % l'utilisent tous les jours, 16% en font un usage hebdomadaire et 5% seulement ne l'utilisent jamais.

Ainsi, plus de la moitié de la population se connecte quotidiennement. De fait, la « fracture numérique » concerne moins les catégories socio-professionnelles classiques que les tranches d'âge : 99 % des 12-17 ans se connectent régulièrement contre 52 % des 60 – 69 ans seulement 20 % des plus de 70 ans. Mais les écarts ont tendance à se réduire.

Surtout, cet accès dépasse largement les seuls ordinateurs du domicile. L'Internet « mobile », sur les nouvelles générations de téléphones portables, concerne déjà plus de 7 millions de personnes.

De plus en plus d'amis ?

Cette facilité de pouvoir entrer en communication avec un grand nombre de personnes ne doit évidemment pas faire oublier les limites et les problèmes posés par ces nouvelles technologies. En premier lieu, le malentendu sur le terme « amis », utilisé par certains réseaux. Dans la plupart des cas, il ne s'agit évidemment que de simples connaissances, et bien souvent des connaissances

La diffusion des réseaux sociaux numériques en France

77% des internautes déclarent être membre d'au moins un des réseaux sociaux en ligne testés.

Ce score varie très fortement d'une classe d'âge à une autre : 96 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans déclarent être membre d'au moins un de ces réseaux contre 76% des internautes âgés de 35 à 49 ans et 52% de ceux âgés de plus de 65 ans. 25% des internautes sont membres d'un seul réseau social, 34% de deux à trois réseaux sociaux et 18% de quatre et plus. Ici encore, le clivage générationnel s'avère déterminant : 35 % des internautes âgés de 18 à 24 ans seraient membres de quatre réseaux sociaux ou plus, contre une pro-

portion marginale au sommet de la pyramide des âges (65 ans et plus : 4 % ; 50 à 64 ans : 8 %).

En moyenne, un internaute est membre de 1,9 réseau social. Ce score oscille entre 0,9 chez les internautes de plus de 65 ans et 2,9 chez ceux âgés de 18 à 24 ans. La position sur l'échelle sociale s'avère en revanche très peu discriminante, cette moyenne s'élevant à 1,9% chez les employés et les ouvriers contre 2,0 parmi les cadres et les professions libérales internautes.

Source : IFOP, janvier 2010 portant sur plus de 1 000 personnes, représentatifs de la population internautes française âgée de 18 ans et plus.

sociales ?

twitter Citysearch

facebook Connect
Connect and share with friends

digo

CBS

Mark Zuckerberg, fondateur de Facebook.

DR

de connaissances... Plus grave, la question de la protection des données personnelles et de la « trace » laissée sur la toile. L'actualité récente a mis ainsi en évidence le licenciement de salariés pour avoir dénigré leur patron dans une conversation sur un réseau. Des lycéens ont aussi été sanctionnés pour avoir, via Facebook, organisé le blocus de leur établissement pendant le mouvement sur les retraites. Et la CNIL, de son côté, s'est inquiétée d'une augmentation des cas de « lynchage » sur internet, par exemple de professeurs par des groupes d'élèves...

Elle a d'ailleurs prévu une campagne d'explication à destination des enseignants et des jeunes, pour les inciter à adopter de bonnes pratiques pour protéger leur vie privée sur internet. Car s'ils ne sont pas exempts de failles et de risques, les réseaux sociaux constituent aussi un excellent moyen pour se faire connaître. Les pages d'entreprises, d'association ou... de syndicats se multiplient. Des campagnes peuvent y être menées, comme celle de la FSU sur le Service public.

Facebook, ou ses concurrents, n'ont donc pas fini de faire parler d'eux, et pas seulement au cinéma!

EMMANUEL GUICHARDAZ

3 questions à

Nina Testut :

« Ne pas être sur ces réseaux peut devenir pénalisant »

Qu'est-ce qui peut expliquer l'essor des réseaux sociaux en ligne ?

On arrive à un niveau de généralisation, comme celui qu'on a connu pour le téléphone portable. Le réseau social devient un outil banalisé, dans les pratiques du quotidien. Il y a eu aussi beaucoup de bruit autour de Facebook notamment, ce qui a eu un effet d'entraînement : du coup, ne pas être sur ces réseaux peut devenir pénalisant, même si je suis persuadée qu'on peut très bien vivre sans.

Les utilisateurs ont-ils évolué ?

Il y a un cycle de vie chez les utilisateurs : au début il y a une phase très addictive, chronophage au moment de la découverte de cet outil, puis une phase d'utilisation

plus raisonnée. Les personnes apprennent et se protègent mieux qu'avant, leurs pages sont moins ouvertes, leurs contacts mieux choisis. La dimension ludique est aussi moins présente qu'aux débuts, même si le cœur de l'activité reste la relation amicale, voire amoureuse. Cela est peut-être dû à l'arrivée d'utilisateurs plus âgés.

Va-t-on vers une diversification des réseaux sociaux ?

Le réseau Facebook monte en puissance car il est très intégrateur, et concentre plusieurs outils sur une même plateforme : mail, musique, chat... Il répond aux différents usages (relation amicale, usage professionnel...), que l'on trouve sur des réseaux spécialisés séparés.



Nina Testut, sociologue, auteure du livre « Facebook et moi! Et moi! Et moi! * »

C'est donc le « couteau suisse » du Web 2.0... en attendant qu'un nouveau concurrent le supplante!

* Facebook - Et moi! Et moi! Et moi! Nina Testut (2009) Éditions Hoebeke.

La colère de Lambert en Avignon

Son itinéraire de galeriste et de collectionneur a mené Yvon Lambert de Paris à New-York et, il y a dix ans à... Avignon, capitale européenne de la culture en 2000. Il y a déposé pour vingt ans sa collection personnelle d'art contemporain, riche d'environ 350 œuvres, en vue d'une do-



© RIVALDINA

nation dans l'hôtel de Caumont. La municipalité, la région et l'État subventionnent le centre d'art dans son fonctionnement. Ce qu'on appelle désormais la collection Lambert en Avignon attire depuis lors un nombre grandissant de visiteurs attirés par des expositions monographiques dignes des plus grandes métropoles mondiales. L'été, de grandes manifestations apportent un regard nouveau sur l'art contemporain associé à l'art classique: de Jasper Johns à Arman, de Nan Goldin à Miquel Barceló. Le fonds prestigieux des œuvres compte aujourd'hui plus de 1 200 œuvres. Le centre accueille de nombreuses activités, dont trois expositions annuelles y sont organisées.

Mais aujourd'hui Yvon Lambert est en colère et a même menacé de reprendre sa collection devant le manque d'attention manifesté, selon lui, par la municipalité. Selon le galeriste, « les services techniques de la ville sont catastrophiques et on doit vraiment refaire en permanence des aménagements pour sauver les apparences. Il était également prévu de déménager l'École des beaux-arts, pour nous permettre de nous agrandir, mais ce sont des promesses qui ne se réalisent pas ». En guise de réponse, le conseil municipal a décidé d'octroyer une subvention de 45 000 euros supplémentaires. Depuis le 11 décembre, les dix ans d'existence du centre d'art sont célébrés par une exposition au titre prémonitoire: « Je crois aux miracles ».

www.collectionlambert.com

Extases à Saint-Denis



Dans la chapelle des carmélites du musée d'art et d'histoire de Saint-Denis, un étrange spectacle s'offre au visiteur. Les corps de sept femmes, qu'Ernest-Pignon-Ernest a dessinés dans les positions suggestives du plaisir, de l'abandon, sont agencés en panneaux. La nudité à peine voilée par un drap, l'expression des corps ne laissent aucun doute sur l'intention de l'artiste et le titre de l'installation, « l'extase », donne tout son sens au choix d'un lieu sacré. La jouissance de ces sept pietas dialogue silencieusement avec leur amour du christ. **Jusqu'au 17 janvier 2011.**

Conférences sur le travail

Le lycée Fauriel de Saint-Etienne organise une journée publique de conférences et débats sur « Les mondes du travail en France de 1 800 à nos jours ». Cet éclairage historique, destiné aux étudiants de classes préparatoires aux grandes écoles, suscitera la confrontation des idées entre chercheurs, universitaires, acteurs du monde professionnel (élus, syndicalistes, CCI, Inspection du Travail) et public. Seront

traités: l'histoire des mondes industriels stéphanois (B. Carrier-Reynaud, Saint-Etienne), l'institutionnalisation du travail (V. Viet, CNRS), la politisation des milieux ouvriers (M. Pigenet, Paris-Sorbonne), les « périphéries » du monde ouvrier (X. Vigna, Dijon). Programme et inscription: www.prepas42.org

Le Louvre réseau social

Le site Lelouvre.fr, a reçu 11 millions de visite en 2009. Depuis le 9 décembre, le plus grand musée de France a mis en ligne un autre site « Communauté Louvre », dédié aux passionnés du musée et amateurs d'art, aux professeurs et aux élèves, aux professionnels et aux profanes qui pourront y discuter, donner des impressions personnelles, poster photos et vidéos. Ce site est un test pour mieux connaître « Le Louvre de chacun » et déboucher sur un réseau actif.

communaute.louvre.fr

Garouste et les enfants de la Source

La personnalité de Gérard Garouste, dont on sait l'enfance douloureuse, est indissociable des activités de l'association La Source, qu'il a créée en 1994. L'investissement d'artistes pour amener des enfants défavorisés à trouver la joie dans le travail de création sont les conditions que Garouste a su

pérenniser. Aussi il n'est pas étonnant que lorsque le musée de Louviers lui a proposé d'exposer ses œuvres, il ait accepté à condition d'être accompagné des enfants de la Source.

Jusqu'au 6 février.



© ADAM RZEPKA/DAGP

Festival premiers plans Angers

Hommage à Bruno Ganz, intégrale Barbet Schroeder, rétrospective du cinéma burlesque, filmographie d'Isabelle Carré, telles sont les mises en bouche de Premiers Plans 2011. Avec Jeanne Moreau pour présidente, le festival angevin met à l'honneur une sélection



de premiers films en Europe. Des lectures de premiers scénarios et, cette année, des courts-métrages documentaires conçus par des lycéens complètent les festivités. De quoi mettre en appétit les amoureux des salles obscures.

Du 21 au 30 janvier.

MAC/VAL cinq ans après

Le MAC/VAL est le premier et unique musée d'art contemporain installé en banlieue parisienne. Fin 2010, il fête cinq années d'un succès dont beaucoup doutaient.



© LUC BOEGLY

Le MAC/VAL conçu par les architectes J. Ripault et D. Duhart.

En automne 2005, lorsque le Conseil Général du Val-de-Marne inaugure un musée d'art contemporain au centre de Vitry-sur-Seine, les détracteurs et les sceptiques sont nombreux. Mais les Val-de-Marnais se sont vite appropriés leur musée. Cinq ans après, ils continuent de représenter 70% des visiteurs.

Le bâtiment, conçu par les architectes J. Ripault et D. Duhart, a des allures de vaisseau du ^{xx} siècle, surgissant dans la tristesse des grands ensembles des années soixante-dix. Financé à près de 100% par le Conseil Général, l'établissement a été réalisé à la mesure de la collection du Fonds Départemental d'Art contemporain créée depuis 1982. Il est surtout un lieu de vie original et expérimental, actif à faire partager la culture d'aujourd'hui à tous les publics : expositions aux thématiques universelles, visites « sur mesure », ateliers, projets éducatifs, cinéma, restaurant, librairie, ateliers-logements d'artistes... Un comité des visiteurs du MAC/VAL vient même d'être créé pour permettre aux équipes du musée de recenser deux fois par an les besoins des publics.

Rencontres d'artistes

Les visiteurs ont été plus de 400 000 depuis l'ouverture. Les grands créateurs de l'art actuel sont venus. Monory, Lévêque, Closky, Talec, Dolla, Boltanski ont fait l'objet d'expositions monographiques remarquables. La collection du musée compte plus de 1 200 œuvres et les jeunes talents y sont plutôt bien représentés. Musée ouvert à tous, les visites avec les conférenciers se font plutôt sous l'angle de la discussion.

Nombreux sont les artistes qui participent à la fête, à travers leurs créations bien sûr, mais aussi en intervenant directement au milieu des œuvres,

Le souvenir traité par l'art

Depuis octobre, pour fêter la mémoire de ces cinq années, deux nouvelles expositions ont été mises en place : « Nevermore » et « Let's Dance ». Des titres évocateurs. Celui de la collection permanente renvoie au premier vers d'un poème de Paul Verlaine : Souvenir, souvenir, que me veux-tu ? Celui de l'exposition temporaire au célèbre album de David Bowie qui résonne comme une invitation à la danse, pour cet anniversaire, entre souvenir et nostalgie : danser tant qu'il est temps. À l'origine du projet, le désir de la conservatrice Alexia Fabre de revenir aux ensembles historiques qui fondent la collection et de faire la part belle aux nouvelles acquisitions. Le tout dans une ambiance lumineuse.

comme Pierre Buraglio, deux artistes russes en résidence, la chorégraphe Bianca Li, Sarkis, Fabrice Hyber, ou encore la réalisatrice Agnès Varda dont deux œuvres ont été récemment acquises par le musée. Le 12 décembre, la cinéaste a fait le déplacement et est devenue le guide d'un jour. Elle a commenté sa photographie exposée ainsi que le film d'animation que lui a inspiré son chat, puis passant devant les tableaux et les sculptures, elle a fait resurgir ses souvenirs personnels et professionnels, son amitié avec Pierre Soulages...

VÉRONIQUE GIRAUD

Du MAC/VAL à Nuit Blanche

Consécration de cette réussite, la conservatrice du musée Alexia Fabre et Franck Lamy, en charge de ses expositions temporaires, ont été choisis de nouveau (après 2009) par la Ville de Paris pour assurer la direction artistique de Nuit Blanche 2011. Une belle façon de faire le lien entre Paris et la banlieue, mais surtout de reconnaître la qualité d'un travail en la transposant hors les murs.



© BRÉGEAUT ANNE

France Télévisions, finances

Deux ans après l'annonce fracassante de la suppression de la publicité sur les chaînes publiques, un moratoire a été décidé par le ministre de la Culture. Le point sur les rapports toujours ambigus entre télévisions publiques, finances et pouvoir.

À peine élu depuis sept mois, mais déjà adepte des provocations médiatiques, le président Sarkozy profitait de son discours de vœux pour annoncer la suppression de la publicité sur les chaînes de télévision publique. En décidant, seul, de remodeler l'économie du service public, Nicolas Sar-

kozy lançait du même coup sa réforme qui se caractérisa avant tout par la nomination par le chef de l'État du président de France Télévisions en conseil des ministres, et par le regroupement de toutes les entités publiques dans une seule société.

Deux ans après, comme nombre de réformes décidées par le chef de l'État, le recentrage des pouvoirs s'est bien effectué, mais la publicité, qui devait avoir totalement disparu des écrans publics fin 2011, est toujours là.

La faute bien sûr à cette sorte d'incapacité à réunir au préalable les acteurs que l'on retrouve comme une signature du nouveau président. Tout doit se décider au château, mais le château n'étant pas tout, il y a toujours un grain de sable dans la machine.

« Après on verra »

Dans le cas de la télévision, les grains ont été nombreux. Personnels, syndicats, directions, députés, oppositions, Commission européenne... L'impréparation a été telle que le

groupe UMP à l'Assemblée nationale, dirigé par Jean-François Copé, a gagné là sa première émancipation. En novembre 2008, volait déjà en éclats l'idée du président de remplacer les 450 millions d'euros de publicité manquant au budget par de nouvelles taxes sur les télé privées et les opérateurs de télécommunications. Réussissant leur lobbying, les sociétés concernées parvenaient à faire réduire de moitié ces taxes, empêchant dès lors la suppression totale de la publicité qui, de fait, ne sera pas décidée. Ni par la loi votée en 2008, qui repousse la chose à fin 2011, ni surtout par le vote récent des députés maintenant la publicité avant 20 heures.

À partir de là, Frédéric Mitterrand, ministre de tutelle de France Télévisions ne pouvait qu'accepter un moratoire jusqu'à fin 2013. « Après on verra » a ajouté le ministre de la Culture, confirmant un enterrement du projet. Dans la foulée, les entreprises qui négociaient pour le rachat de la régie publicitaire du groupe public, forte de quelque 300 salariés, ont annoncé qu'elles jetaient l'éponge, et le président de TF1 a demandé la suppression de la taxe de 0,75% sur son chiffre d'affaire, censé compenser la fin de la publicité sur les chaînes publiques. La CGT, syndicat majoritaire, s'est félicitée de cette décision : « le double financement (redevance et publicité) est une solution pérenne que nous défendons depuis le début. Cela nous donne de l'air jusqu'en 2014 ».

2016 même, puisque le 14 décembre, la commission paritaire réunissant sénateurs et députés a à nouveau repoussé l'échéance.

« Tout est à revoir, tout est à refaire »

En revanche, la restructuration du groupe s'est opérée. France 2, France 3, France 4, France 5 et France Ô ne sont plus en effet que les différentes chaînes d'une société unique, entraînant de ce fait de nombreuses suppressions de postes.

Mais là encore, les choses ne se sont



la commission paritaire réunissant sénateurs et députés a à nouveau repoussé l'échéance À 2016.

kozy lançait du même coup sa réforme qui se caractérisa avant tout par

Pugilat au CNN français

Rien ne va plus à France 5, la chaîne voulue par le président Chirac, lors de la guerre d'Irak, pour contrebalancer CNN. Cette chaîne, qui fait partie du service de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF) est sous le coup d'une querelle de pouvoir entre son président et sa directrice générale Christine Ockrent. Avec au milieu une affaire d'espionnage, une assemblée générale des journalistes qui se désolidarisent de l'ex-Reine du 20 heures et surtout... de très médiocres résultats quant à l'audience. Du coup, la Commission des

Affaires culturelles et de l'Éducation de l'Assemblée nationale à décider de créer, le 15 décembre, une mission d'information car elle se dit « particulièrement soucieuse de l'enjeu que constitue cette réforme pour le rayonnement international de la France et la meilleure visibilité de notre pays ». Prudente, la commission « tient à souligner qu'il n'entre pas dans ses prérogatives de mener des investigations sur des événements touchant au fonctionnement interne de l'entreprise ou à ses dirigeants ».

et pouvoir



France Télévisions réorganisée en une société unique, ce qui veut dire suppressions d'emplois.

©TREVIERIS/NAJA

pas passées comme prévu. Patrick de Carolis envisageait une seule direction commune, son successeur Rémy Pflimlin a jugé plus sage de nommer des directeurs pour chaque chaîne. Quant à la nomination du président du groupe par le conseil des ministres, elle ne s'est pas faite comme souhaitée. Nicolas Sarkozy avait en effet un candidat, Alexandre Bompard, alors président d'Europe 1, qui symbolisait ses projets. Devant la fronde, il a dû nommer un homme issu du sérail, ancien directeur général de France 3. L'omni-président n'a jamais pourtant caché sa volonté de décider de tout. Patrice Duhamel, directeur général de France Télévisions jusqu'en juin dernier, raconte dans un livre la façon dont Nicolas Sarkozy voit son rapport aux médias publics : « Remonté comme rarement, Nicolas Sarkozy (...) m'a administré une vraie volée de bois vert. Tout y est passé, l'info, les programmes, le social, les relations avec les producteurs, la qualité – forcément médiocre – du journal de 20 heures de France 2 (...) » « Tout est à revoir, tout est à refaire, du sol au plafond » me disait-il, ajoutant qu'il rédigerait lui-même le nouveau cahier des charges du service public ». C'était le 17 juin 2008. De l'eau a, depuis, coulé sous les ponts.

JACQUES MUCCHIELLI

Un plan quinquennal de développement

Le rajeunissement du téléspectateur moyen de France 2, tel est un des défis du plan de développement sur cinq ans que le président de France Télévision nommé durant l'été entend lancer en 2011. France 2, la chaîne motrice du groupe public, est présentée par les spécialistes du PAF comme « la plus vieillissante » des chaînes de télévision françaises avec une moyenne d'âge de son auditoire de 55 ans. L'idée du patron et de faire tomber cette moyenne d'âge de dix ans. Pour y parvenir, Rémy Pflimlin veut miser sur des séries à l'écriture moderne, telle la dernière née, *Fais pas ci, fais pas ça*, qui a réalisé la meilleure audience télé le 8

décembre dernier. Rémy Pflimlin a préparé un document interne, d'une vingtaine de pages, qui servira de socle à une série de séminaires organisés durant le mois de janvier au sein du groupe France Télévisions. Ce document porte un titre qui en dit long sur les errements de la maison depuis la mise en œuvre de la réforme partiellement avortée (lire ci-contre) : « Conquête et reconquêtes, France Télévisions en mouvement », qui sonne un peu comme la ritournelle du « un pas en arrière, un pas en avant... ». Les thèmes abordés dans le texte du patron nommé par le Conseil des ministres ne laissent rien au hasard : Identité des an-

tennes, harmonisation des programmes, politique de diversification, mutualisation des moyens, conquête du numérique, diversité... autant de thématiques abordées dans un même esprit, celui de renforcer l'unité du groupe et dont certaines, comme la « mutualisation des moyens », peuvent laisser augurer des décisions peu réjouissantes pour les salariés.

Les séminaires donneront lieu à la rédaction du projet de développement de l'entreprise pour cinq ans, la durée du mandat de Rémy Pflimlin. Le Pdg entend parvenir avant l'été 2011 à la signature d'un contrat d'objectif et de moyens avec l'Etat.

Dominique Meyer, premier Français à diriger le prestigieux Opéra de Vienne, parle de ses premiers succès, des débats politiques superflus et du « mouton noir » de l'Opéra, le ballet.

Ca fait plusieurs semaines que vous vous êtes installés à Vienne pour votre nouvelle mission. Quels sont les objectifs que vous avez déjà atteints ?

Beaucoup de travail a déjà été accompli : la convention collective de l'orchestre a été renégociée de manière à obtenir davantage de répétitions (18 services supplémentaires), une partie de la troupe des chanteurs permanents a été remplacée par des jeunes interprètes de grand talent, le site internet a été modernisé, une scène de répétitions de taille identique à celle de la scène principale a été créée...

Une scène que vous avez demandée avec insistance avant votre entrée en fonction ?

Oui, et qui est déjà en cours de construction dans l'Arsenal, qui est le lieu où se trouvent à la fois les ateliers de décors et les stocks. Nous pourrions donc amener les décors sur cette scène sans qu'il soit nécessaire de recourir à la noria de camions qui font chaque jour le chemin entre l'Arsenal et l'Opéra.

Que reste-t-il à faire ?

Beaucoup, que ce soit dans le domaine de la retransmission des soirées dans des cinémas ou sur internet, ou, par exemple, dans un autre domaine, la création d'un studio pour jeunes chanteurs.

À propos des jeunes: lorsque vous étiez directeur du Théâtre des Champs-Élysées à Paris vous renforciez une très proche collaboration avec des élèves. Pourquoi la culture a-t-elle besoin de jeunesse et vice versa ?

On ne peut pas se lamenter, dans un certain nombre de pays, du recul de l'intérêt du public à l'égard de l'opéra, et ne rien faire pour créer ce goût dans les jeunes générations. Alors que l'éducation artistique est de plus en plus délaissée par les milieux scolaires, les théâtres, les salles



8

de concert ou d'opéra, les orchestres doivent prendre leurs responsabilités. Au demeurant, c'est un vrai plaisir de voir à quel point le langage de l'opéra est encore toujours capable de toucher les jeunes spectateurs et de créer, chez eux de belles et fortes émotions.

Les œuvres baroques étaient bannies de l'Opéra de Vienne depuis fort longtemps. Le succès de « Alcina » (depuis minovembre) évoque la question, pourquoi ?

Il n'y avait pas eu d'opéra baroque à l'Opéra depuis... Karajan, qui avait, à l'époque, donné le *Couronnement de Poppée* et une version allemande de *Jules César* ! Mais nous ne partions pas en terrain vierge. Le Theater an der Wien donne depuis plusieurs années des pièces baroques et les instruments anciens font les beaux jours du « Musikverein » et du « Konzerthaus ». De plus, l'opéra baroque est depuis longtemps présent sur les scènes autrichiennes, que ce soit au Festival de Salzbourg ou à Innsbruck. Il ne restait plus, en fait, qu'à organiser son retour à l'Opéra !

« L'opéra touche toujours les jeunes »

Dominique Meyer

Est né en 1955.

Il a été successivement directeur général de l'Opéra de Paris, de l'Opéra de Lausanne, puis, de 1999 à cette année du Théâtre des Champs-Élysées.

Il a également présidé le ballet Preljocaj. Il dirige l'Opéra d'État de Vienne depuis le 1^{er} septembre.

« J'ai assuré la responsabilité de tout, et j'ai été pour cela à la fois félicité et lapidé », a dit votre prédécesseur Ioan Holender à sa dernière conférence de presse. Qu'en pensez-vous ?

Je me reconnais aussi dans cette formule. Il n'existe pas de fonction de direction sans que soit assumée la responsabilité afférente. Il ne sert à rien de se cacher derrière son petit doigt ! Nous sommes là pour prendre des décisions et les assumer. Ceci ne signifie pas que les collaborateurs – et il s'agit en l'occurrence d'une équipe de très haut niveau – ne doivent pas être associés à la prise de décision. Il ne sert à rien d'être entouré d'une équipe de bœuf oui-oui !

Vous avez fait appel à l'un des danseurs français les plus renommés, Manuel Legris, afin de gérer le ballet de l'Opéra. Faut-il seulement « déposséder » cette compagnie ou visez-vous une grande renaissance ?

Le ballet a presque toujours été une sorte de « mouton noir » à l'Opéra de Vienne. C'est regrettable, car la compagnie est nombreuse, de qualité, et dispose de gros moyens. Il y manquait, selon moi, un projet artistique qui soit réellement de haut niveau international. C'est dans cette direction que nous voulons aller. Dès cette saison, le programme comporte des ballets de Noureiev, Balanchine, Robbins, Kylian, Forsythe. Je pense que les connaisseurs apprécieront.

PROPOS RECUEILLIS
PAR MARIA DORNER



**AVEC LE SECOURS POPULAIRE
DONNEZ UN COUP DE MAIN
AU PÈRE NOËL**

ADRESSEZ VOS DONNS AU PÈRE NOËL VERT DU SECOURS POPULAIRE
LE PLUS PROCHE DE CHEZ VOUS

www.secourspopulaire.fr

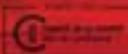


Illustration de Catherine Jéromeaux 2010

P.B.

Pères Noël verts 2010

